

MINISTÈRE DE LA JUSTICE

CENTRE NATIONAL D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES PÉNITENTIAIRES

FLEURY-MEROGIS - 91 DIRECTION-ADMINISTRATION 4, PLACE VENDOME PARIS 1^{er} 073-07-50 P. 204

CONTRIBUTION A L'ETUDE DE LA PERSONNALITE

DES JEUNES DELINQUANTS ADULTES TRAITES EN

INSTITUTION



ADULTES DELINQUANTS TRAITES EN INSTITUTION



La recherche, dont il est rendu compte dans ce rapport, avait pour objet d'apporter une contribution à la connaissance de la personnalité des jeunes adultes délinquants placés en prison en vue de l'élaboration de programmes de traitement appropriés (*).

Cette recherche s'inscrit, à plus long terme, dans la perspective scientifique des travaux conduits, jusqu'ici, en criminologie en vue de procéder à une évaluation de l'efficacité du traitement pénitentiaire.

A - POPULATION OBSERVEE -

Il a été choisi de faire porter la recherche sur un groupe de jeunes délinquants compte tenu du fait que c'est en faveur de cette catégorie pénale que les procédures de traitement apparaissent dans le cadre pénitentiaire, les plus élaborées pour des motifs d'ordre législatif, réglementaire, ou plus simplement d'opportunité. Encore faut-il préciser ce qu'il faut entendre par "jeunes adultes délinquants" dans la perspective de cette recherche.

I°) - Contexte juridique et données statistiques

La législation pénale française distingue les délinquants mineurs et majeurs en prévoyant un régime procédural et des mesures de traitement différentes selon que le délinquant était âgé de moins ou de plus de 18 ans au moment des faits.

Dans cette perspective, le traitement pénitentiaire n'est appelé à être appliqué théoriquement qu'à une fraction relativement restreinte des jeunes délinquants.

..../....

(*) - Ce programme a été réalisé en 1970 au Centre Pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS avec l'appui de la Délégation Générale à la Recherche Scientifique et Technique.



[The remainder of the page contains extremely faint, illegible text and markings, likely bleed-through from the reverse side of the document.]

Cependant en fait, depuis quelques années, le rajeunissement de la population des prisons constitue un des problèmes avec lesquels se trouvent confrontés les services pénitentiaires. En effet, les statistiques de ces services évaluaient au 1er avril 1969 à 56,64% le nombre des détenus âgés de moins de 30 ans parmi lesquels 2,39% étaient âgés de moins de 18 ans, 14,29% de moins de 21 ans, 20,20% de moins de 25 ans et 19,25% de moins de 30 ans. Cette situation confère à la présente recherche, à côté de son intérêt scientifique, un intérêt politique évident.

Ces jeunes délinquants peuvent se trouver dans trois situations principales :

- être dans l'attente de leur jugement (prévention) ;
- être condamnés à une courte peine ;
- être condamnés à une longue peine.

- Le régime de la détention préventive est en principe exclusif de tout traitement au sens ou nous le préciserons ultérieurement mais cela n'exclut pas que des exceptions soient apportées à ce principe.

- Le critère de la longueur de la peine correspond à une attitude de traitement différente. Ce critère s'établit en principe au niveau d'une année restant à purger mais, en pratique, il est plus vague.

- Il existe enfin dans la loi un régime pénitentiaire déterminé en faveur des délinquants mineurs devant faire "une large place à l'éducation, les préserver dans toute la mesure du possible de l'action nocive d'autres détenus et éviter l'oisiveté" (D.515). 1.724 détenus étaient soumis, dans les chiffres statistiques précités, à ce régime.

Ce dernier, dont le fondement est juridique, s'apparente moins cependant à un véritable traitement qu'à un effort d'aménagement, au plan règlementaire, de la présence en prison de sujets mineurs dont la catégorie relève en principe de traitements extra-pénitentiaires (Education Surveillée) mais dont cependant le nombre en prison ne diminue guère.

A coté de ce régime, divers travaux de criminologie ont conduit à envisager favorablement depuis quelques années, pour les jeunes délinquants majeurs et cela jusqu'à un âge fixé à 25 ans des méthodes de traitement spécifiques, distinctes à la fois de celles des mineurs et des majeurs. Cette catégorie criminologique dite des "jeunes adultes" (1) ne fait l'objet

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

d'aucune définition dans la législation française et ne contient pas de dispositions particulières concernant le jugement et les peines applicables à ces délinquants. La majorité pénale se situant en France à 18 ans, cette catégorie est assimilée aux adultes et dépend donc des juridictions criminelles et correctionnelles de droit commun qui prononcent les peines applicables aux majeurs et en fixent la durée sans autre limitation que celle du maximum prévu par la loi. Cependant, une disposition du Code de procédure pénale incite les juridictions d'instruction à recourir à un examen de personnalité chaque fois que l'inculpé est âgé de moins de 25 ans. Aussi compte tenu du jeune âge et de la personnalité de ces délinquants, les tribunaux s'efforcent-ils de recourir à d'autres mesures que des peines privatives de liberté et prononcent de préférence des peines pécuniaires ou avec sursis.

Ainsi en 1968, sur un total de 86.665 condamnés de 18 à 25 ans par les juridictions répressives, 58% ont été condamnés à une peine privative de liberté, mais 27% seulement l'ont été à une peine ferme.

De plus, parmi les condamnés avec sursis avec mise à l'épreuve pris en charge par les comités de probation, plus de la moitié (56%) étaient âgés de 18 à 25 ans.

Une enquête statistique entreprise en 1969 pour calculer les taux de succès de la probation lors du délai d'épreuve de 3 à 5 ans, montre que 78% des probationnaires triomphent de l'épreuve alors que seuls 17% récidivent pendant le cours de l'épreuve et 5% voient leur sursis révoqué pour inobservation des obligations. En matière de sursis simple, le taux de récidive est de 12% pour les condamnations supérieures à un an. (2)

Néanmoins, les mesures en milieu fermé s'appliquent à un nombre appréciable de condamnés. C'est ainsi qu'actuellement sur 30.574 détenus, 11.016 sont âgés de 18 à 25 ans et offrent à ce titre de larges possibilités de réadaptation. Aussi, les services de l'Administration Pénitentiaire qui en ont la charge, ont-ils dû prendre des dispositions en leur faveur.

Celles-ci témoignent de la volonté de prévoir un régime différencié et adapté à la personnalité de ces délinquants.

C'est ainsi qu'aux termes d'une disposition légale "les condamnés dont la peine doit expirer avant qu'ils aient atteint l'âge de 28 ans, peuvent être détenus dans des prisons-écoles." Celles-ci sont destinées à faciliter le

reclassement de ces jeunes condamnés, assurer leur rééducation ou leur formation au point de vue moral, physique, scolaire et professionnel. Mais étant donné que le traitement appliqué ne peut être efficace, que s'il a une durée suffisante, seuls pourront être envoyés en prison-école les condamnés à qui il reste encore plus d'un an à purger au moment où leur condamnation devient définitive. Aussi à côté de ces établissements ont été ouverts des "centres de jeunes condamnés" pour recevoir les jeunes adultes ayant à purger de courtes peines. L'envoi dans ces types d'établissement ne peut être prononcé que par l'Administration Pénitentiaire et les juridictions de jugement n'ont aucun pouvoir à cet égard.

Il existe deux prisons écoles, l'établissement fermé de LOOS et l'établissement ouvert d'OERMINGEN. Le traitement appliqué s'efforce de parvenir au reclassement des jeunes adultes par un régime éducatif fondé principalement sur l'enseignement scolaire et la formation professionnelle, mais aussi sur l'éducation physique et sportive intense. Les résultats aux examens scolaires, professionnels et sportifs sont officiellement excellents, les taux de réussite vont de 75 à 95%.

Les centres de jeunes détenus sont au nombre de quatre, BORDEAUX, ECROUVES, FLEURY-MEROGIS et TOUL. Le régime de ces établissements est fondé sur une pré-formation professionnelle et un enseignement scolaire général tenant compte de la brièveté du séjour effectué des jeunes condamnés. Il s'agit d'un enseignement professionnel à temps complet dont les programmes ne font pas appel aux connaissances acquises lors des précédentes séances.

2°) - Caractéristiques de l'échantillon

a) - il a été décidé de faire porter la recherche au plan de l'âge, sur une population de 18 à 25 ans pour trois motifs : statistique tout d'abord car c'est cette fraction qui est la plus importante (36,88% sur 56,13%), juridique en ce qui concerne la limite inférieure (majorité) et criminologique en ce qui concerne la limite supérieure (25 ans) qui correspond à l'âge limite de la catégorie des jeunes adultes.

Ainsi la population examinée n'est pas appelée à correspondre exclusivement à la catégorie des mineurs ou des jeunes adultes mais plus généralement aux jeunes délinquants admis en institution.

b) - il n'a pas été envisagé de tenir compte, autrement que comme un élément d'information, du régime juridique spécial auquel certains de ces jeunes délinquants devraient être soumis.

c) - la population, objet de la recherche, a été choisie parmi les délinquants correspondant aux prévisions de (a) incarcérés au Centre Pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS dans une période de temps déterminé permettant de constituer un échantillon, sans sélection particulière, d'un minimum de 100 sujets et d'un maximum de 500.

Avant de préciser les hypothèses de travail retenues il importe de rappeler un certain nombre de données sur le problème de l'efficacité du traitement ainsi que sur les voies essentielles empruntées jusqu'ici par la criminologie dans ce domaine.

B - LE PROBLEME DE "L'EFFICACITE" DU TRAITEMENT.-

I°) Objectifs de la mesure pénale - On peut analyser la mesure pénale, généralement désignée sous le terme générique de "peine" dans la plupart des systèmes sociaux de contrôle de la criminalité, comme la solution du conflit que l'infraction a élevé entre la société et le délinquant.

On lui attribue, schématiquement, les objectifs suivants :

- rétablir l'équilibre provisoirement rompu, au sein du groupe par l'atteinte aux valeurs dominantes protégées par la société ;
- assurer une certaine dissuasion des membres du groupe social qui pourraient être tentés d'imiter le comportement jugé déviant ;
- prévenir chez le stigmatisé "coupable" la réitération au moyen d'un processus pédagogique recherché, suivant l'état des moeurs, soit dans l'intimidation, soit dans l'amendement.

Justifiée en apparence par des motifs "d'hygiène sociale" voire de "moralité sociale" la mesure pénale a été considérée ainsi comme le "dissolvant symbolique de la rupture d'équilibre social imputable au crime" (3) destiné à satisfaire une exigence morbide de la conscience collective.

Au cours du temps la mesure pénale, que la technique juridique a successivement (ou alternativement) habillé de formes diverses, a évolué à la fois dans le sens d'une libéralisation de son contenu et d'une sophistication croissante de ses formes.

Les manifestations les plus évidentes de libéralisation, dans les sociétés occidentales, sont la suppression des châtimets corporels à la fin du XVIIIème siècle, le déclin de la peine de mort au début du XXème et le développement contemporain des mesures pénales sans incarcération. Cette libéralisation est la conséquence à la fois de la modification de l'état des moeurs et de l'élévation du seuil de tolérance du groupe social à l'égard de ses déviants. Elle ne traduit pas pour autant nécessairement une orientation irrésistible vers un perfectionnement de la technique de la mesure pénale qu'on pourrait cependant être tenté de trouver dans une sophistication croissante de ses formes. En fait, le problème du choix de la mesure la mieux adaptée aux exigences complexes du groupe social n'est pas encore résolu et l'histoire du droit pénal traduit bien les vicissitudes de ce choix.

2°) La question de l'efficacité de la mesure pénale a jusqu'ici été envisagée suivant deux approches.

La première, qui se situe au niveau de la philosophie du droit, autorise les spéculations les plus hardies comme les plus théoriques. Seule la seconde retiendra notre attention : c'est celle qui se situe au niveau de la recherche.

Dans ce domaine, selon R. HOOD (4) "les études ont presque toutes porté sur les effets du traitement du point de vue des répercussions sur le délinquant lui-même. Elles se sont proposées d'établir dans quelle proportion les mesures pénales sont inefficaces contre la récidive et d'évaluer les raisons de cet échec. On ne s'est donc préoccupé de mesure que l'un des objets de la sanction. Il n'existe pas de conclusion notable jetant des lumières sur l'efficacité des peines comme moyen de dissuader les délinquants éventuels. On ne dispose pas davantage de recherches permettant de savoir quel est le succès remporté par les tribunaux dans l'exercice de leurs fonctions sociales plus larges qui sont de renforcer les valeurs sociales et d'atténuer la crainte de la criminalité dans le public".

On retiendra de cette observation, d'une part la carence relative de la recherche dans ce secteur, mais aussi les confusions importantes qui peuvent s'établir sur le plan méthodologique même à ce niveau.

Aussi importe-t-il, avant de dresser le bilan de la recherche dans ce secteur de poser un certain nombre de jalons.

Selon WILKINS (5), le terme d'évaluation peut être interprété, en notre matière, comme "la nature du degré de réalisation effective d'une entreprise". Nous nous rallierons sans difficulté à cette définition opératoire. Le terme d'efficacité, en revanche, mérite une plus grande attention.

Compte tenu de l'incertitude qui règne sur les objectifs de la mesure pénale, on peut admettre, en effet, que l'efficacité de cette mesure ne peut être univoque. Aussi importe-t-il de distinguer au moins trois niveaux d'évaluation.

- Le premier est relatif à l'efficacité absolue de la mesure pénale. Il s'agit d'un niveau théorique ne pouvant relever que de la spéculation intellectuelle qui revient à poser le problème du choix de la "meilleure" mesure pénale. Il n'a fait l'objet jusqu'ici d'aucune tentative d'évaluation au plan de la recherche.

- Le second est relatif à l'aptitude d'un modèle donné de mesure pénale à satisfaire plus efficacement qu'un autre, un ou plusieurs objectifs attribués, consciemment ou inconsciemment, à la mesure pénale. C'est à ce niveau que se sont affrontés les juristes pour démontrer les mérites comparés de divers modèles. Le débat classique entretenu par le droit sur la "peine" et la "mesure de sûreté" en est une illustration. Il s'agit là de distinctions d'ordre juridique mais non de recherches (6).

Le troisième niveau concerne enfin la vérification de l'efficacité d'un modèle de traitement en fonction d'un critère donné.

Les travaux conduits jusqu'ici se situent tous à ce troisième niveau et sont par suite limités dans leur portée. Ainsi que l'a souligné en effet HOOD, (op. cit.) "on ne s'est préoccupé de mesurer que l'un des objets de la sanction" Lequel ? La non réitération. Pourquoi ? HOOD -toujours- (op. cit.) nous en donne deux motifs non équivoques. "Premièrement on s'accorde à penser que le principal objectif d'une condamnation doit être de décourager la récidive chez le délinquant et deuxièmement, quelles que soient les difficultés de la tâche, les effets des sanctions sur les délinquants sont plus faciles à mesurer que les effets des autres objectifs". RAYMONDIS a souligné, à juste raison (7), le malaise que peut susciter une telle option méthodologique. On doit néanmoins constater qu'elle est la base de tous les travaux de recherche évaluative jusqu'ici publiés.

3°) Il importe à ce stade de se pencher sur une autre difficulté. Elle réside dans le terme de traitement.

Ce terme qui s'est imposé depuis quelques décennies dans la littérature criminologique et même juridique (8) a donné lieu à diverses tentatives de conceptualisation (9) et d'application, dans le domaine institutionnel notamment qui le plus souvent prend la forme d'un traitement pénitentiaire.

Ce traitement pénitentiaire ne peut être envisagé sans mesurer l'importance prise au cours du temps par la privation de liberté à la suite de la suppression des peines corporelles. Il n'est pas douteux que l'emprisonnement a séduit depuis longtemps les juristes "par les nombreuses combinaisons dont son régime est susceptible et par son extrême divisibilité dans sa durée qui offre le plus de ressources pour atteindre les divers buts de la pénalité : intimidation, élimination, amendement" (IO). C'est dire que le terme de traitement dont l'ambiguïté a été maintes fois soulignée en cette matière, doit être précisé sur un plan opératoire en ce qui concerne notamment ses objectifs.

Selon les auteurs qui se sont le plus attachés à effectuer une classification conceptuelle en la matière (op. cit. 9), le traitement des délinquants a pour but d'améliorer leurs tendances réactionnelles, de perfectionner leurs aptitudes, de renouveler leurs motivations et de modifier leurs attitudes. S'agissant du "traitement" pénitentiaire celui-ci "tend à se substituer sinon même à s'opposer à la simple exécution de la peine.... le régime pénitentiaire va désormais constituer un mode de traitement du délinquant.... et tout le dynamisme de la réforme pénitentiaire, telle qu'elle se manifeste à l'époque la plus récente, s'exprime aussi naturellement par ce seul mot" (II).

On peut estimer que le texte de l'article 728 (al.2) du Code de procédure pénale qui prescrit que le régime des prisons "sera utilisé en vue de favoriser l'amendement des condamnés et de préparer leur reclassement social" a transposé sur le plan législatif ces intentions doctrinales et admettre, par voie de conséquence, qu'il s'agit là désormais de liberté. Les principaux auteurs sont en ce sens (I2). Compte tenu des observations précédemment formulées sur les objectifs de la mesure pénale, on doit bien entendu penser qu'en réalité l'amendement et le reclassement social ne sont pas aptes à rendre compte de l'intégralité des objectifs de la mesure pénale et qu'il ne peut s'agir en fait que d'objectifs partiels ou simplement apparents. On aura l'occasion de revenir longuement sur ce problème qui constitue un point de focalisation essentiel de la recherche. Mais on peut admettre néanmoins provisoirement que l'évaluation de l'efficacité du traitement pénitentiaire devrait revenir sur la base de la définition de WILKINS (op. cit.5) à mesurer le degré d'amendement et de reclassement social effectif des délinquants qui ont été soumis au traitement. Nous verrons par la suite que la question est plus complexe.

4°) - Principales voies empruntées par la recherche sur l'efficacité des traitements *

Une première voie a consisté à étudier globalement l'efficacité du traitement, apprécié à partir de catégories sommaires (âge, sexe) en fonction de critère de la récidive (I3) cependant que les méthodes prévisionnelles correspondent à une seconde voie. Ces méthodes qui font appel notamment à l'analyse de régression ou mesurent les corrélations qui peuvent s'établir entre la récidive et certains facteurs (condamnations antérieures, âge du premier délit, niveau d'instruction) ont permis de dresser des tables de prédiction au moyen d'un système de pondération des variables dégagées. Le total des poids pour chaque délinquant permet de situer ce dernier dans une classe à laquelle est attribuée une probabilité d'échec ou de succès du traitement.

Rappelons que dès 1928 BURGESS dans une étude sur ce système de "parole" (I4) avait établi une table de prédiction en attribuant la valeur d'un poids positif à chaque variable corrélée à l'échec et d'un poids négatif à chaque variable associée au succès. En 1955, MANHEIM et WILKINS (I5) mirent au point une équation prévisionnelle par l'étude du système Borstal en vue d'obtenir une probabilité de succès de ce régime. BENSON en 1958 a également utilisé l'équation de MANHEIM et WILKINS. Après la validation de cette équation pour le système Borstal, celui-ci a classé la population d'une institution classique par un système de pondération, puis a calculé pour chaque classe les taux de succès observés et comparé ces taux avec ceux du système Borstal. Dans la recherche sur HIGHFIELDS (I6), WEEKS a utilisé de même des équations prévisionnelles afin d'établir une comparaison entre les sujets placés dans l'établissement ouvert de HIGHFIELDS et ceux placés dans l'établissement fermé d'ANNANDALE.

Ces méthodes impliquent que l'on dispose au départ d'un grand nombre d'informations sur les sujets et ne tiennent pas compte des différences pouvant exister à l'intérieur d'une même catégorie de délinquants. Elles ne sont réellement précises que lorsqu'on dispose d'une population homogène, ce qui est rare.

..../...

* Ce développement ne tend en aucune manière à être exhaustif. Il n'a d'autre objet que de rappeler quelques étapes qui ont marqué l'évolution d'une recherche difficile où les incertitudes demeurent importantes quant à la méthodologie à suivre (N.D.L.R.)

En 1963, WILKINGS et MAC NAUGHTON SMITH (17) ont pallié cet inconvénient en mettant au point des méthodes permettant à partir d'une population hétérogène de construire des groupes homogènes. On divise pour cela la population étudiée selon l'attribut caractéristique le plus fortement associé à la récidive et on obtient ainsi deux sous-groupes. L'opération est poursuivie jusqu'à épuisement des associations statistiquement significatives. Cette méthode a été appliquée par MANHEIM et WILKINGS dans leur PREDICTION METHODS IN RELATION TO BORSTAL TRAINING (18).

Le recours à des typologies de sujets nécessitant une observation clinique s'inscrit dans une perspective méthodologique différente. Ces recherches tendant à une évaluation plus précise de l'efficacité du traitement cherchant à déterminer le modèle le mieux adapté à tel ou tel sujet ou groupe de sujets. Dans cette voie, un premier mode d'élaboration de typologie a été fondé sur les types criminels de ROHERBUCK (19) et de SPENCER (20). On retiendra également, les typologies taxonomiques qui font appel à nouveau à des méthodes mathématiques (21).

En 1967, le département de criminologie de MONTREAL a utilisé cette technique dans une recherche évaluative du traitement applicable dans une institution de sécurité moyenne et dans une institution de sécurité minima (22).

Un autre mode d'élaboration de typologies a pour base une théorie du traitement. On a ainsi successivement proposé des typologies psychologiques et psychiatriques comme celles de JENKINS (23), ANDRY (24), ARGYLE (25) et enfin celles de GRANT (26) et WARREN (27) fondées sur le degré de maturité interpersonnelle du sujet ; des typologies sociologiques comme celle de SCHRAG (28) élaborée sur la base des rôles sociaux remplis par les détenus dans les prisons.

Une tentative de croisement de ces différentes typologies a été tentée en 1966 . On constatera que de nombreux types se regroupent, bien qu'ils ne procèdent pas des mêmes théories. Il semble donc que les théories qui sont le fondement de ces typologies n'ont qu'une importance relative.

Cependant toutes les recherches utilisant des typologies, soit de traitement, soit de délinquants, ne sont pas fondées sur la même hypothèse. C'est GRANT qui, le premier, en 1960 dans la recherche entreprise à CAMP ELIOTT, a émis l'hypothèse que des types de traitement différents pouvaient avoir des effets variables suivant les types de délinquants.

Par mi ces études tendant à vérifier l'interaction entre type de délinquant et type de traitement, certaines ont donné des résultats négatifs telle l'étude de JESSNESS (29) à FRICOT RANCH. Le projet était destiné à vérifier l'hypothèse que la détention dans un pavillon à petit effectif assurait une socialisation plus efficace que la détention dans un pavillon traditionnel plus grand. Après classification des délinquants en huit types, l'étude de "follow up" a indiqué qu'il n'y avait aucune différence importante entre les taux de révocation de libération anticipée des groupes expérimentaux et des groupes de contrôle, excepté pour trois types. Ces résultats ne sont néanmoins pas négatifs quant à l'existence d'une interaction traitement-délinquant, ils démontrent seulement que le traitement testé est inefficace pour certains types de délinquants.

D'autres recherches ont indiqué des effets d'interaction complète, telle le "Pilot Intensive Counselling Project" (30) et l'étude sur les "Pre-release Guidance Centers" (31). La recherche la plus approfondie associant les types de délinquants aux types de traitement est le Community Treatment Projet de M. Q. WARREN en Californie (32). Le programme est destiné, d'une part, à comparer l'efficacité et les effets d'un traitement intensif en milieu ouvert et en institution pour des groupes homogènes de délinquants, et d'autre part, d'élaborer les méthodes de traitement les plus appropriées pour chacun des différents types de délinquants.

Selon HOOD et SPARKS (33) qui ont tenté de faire un bilan de ces recherches, l'expérience de HIGHFIELDS et l'étude de MANNHEIM, WILKINS, suggèrent que les établissements ouverts enregistrent au moins autant de succès que ceux où l'on est emprisonné mais pour le moment, ce n'est là qu'une hypothèse fragile qui soulève beaucoup d'objections de méthode et mieux vaut la considérer comme non prouvés. On doit admettre aussi (toujours selon ces auteurs) qu'un très grand nombre d'enquêtes et régimes ont des résultats négatifs : c'est-à-dire qu'elles ne relèvent aucune différence significative entre les genres de traitements examinés.

Dans le domaine typologique, il semble de même qu'à ce jour aucune recherche n'ait encore prouvé de façon claire l'existence de réactions réciproques, c'est-à-dire l'existence d'un traitement qui était relativement efficace sur un type de délinquant, est relativement nocif quand on l'applique à un autre type.

C - HYPOTHESES DE TRAVAIL ET DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE.

I°) - Si on se réfère à ce qui a été réalisé à ce jour, le bilan de la recherche évaluative semble maigre. Sur ce point, rappelons que WILKINS s'est livré à une analyse critique sérieuse de cette situation qu'on ne peut par suite ignorer lorsqu'on prétend aborder ce problème difficile (34).

Ainsi que le souligne cet auteur avant d'approfondir la méthodologie de la recherche, il importe de disposer d'une bonne théorie opérationnelle et notamment "les objectifs du traitement doivent avoir été dégagés dans le cadre de la morale sociale. Une vague indication du but moral ne conviendrait pas. Dire, par exemple, que le but est de réformer les délinquants ne suffit pas ; ce qu'on entend par réformer doit être expliqué en détail" (op. cit).

En outre WILKINS a souligné que "les types d'hypothèses qui peuvent être formulés maintenant et qui semblent avoir le plus de chance corroborés obligent à reconsidérer les méthodes de recherche à employer (op. cit). Il semble, en effet, qu'en cette matière un effort nouveau soit à réaliser tout d'abord sur le plan des hypothèses.

Si nous ne savons pas grand chose sur les effets des divers modèles de traitements, on doit reconnaître que c'est en grande partie au motif que lors des premières recherches réalisées dans ce domaine, chercheurs et administrateurs sociaux ne posaient pas les questions qu'il fallait poser et notamment des questions telles que le traitement T est-il (ou non) une bonne forme de traitement ?

Une autre difficulté importante a résidé dans l'adoption d'un critère d'efficacité et on sait que celui de la réitération (R) et non réitération (NR) a été jusqu'ici pratiquement le seul qui se soit révélé opératoire. Mais bien entendu, on sait aussi qu'il est insuffisant.

Il semble enfin que dans la plupart des travaux réalisés on n'ait pas toujours réservé à l'influence de l'institution et aux motivations qui sous-tendent l'action du personnel de traitement, un poids suffisant.

L'évaluation de l'efficacité de procédures sociales de traitement de délinquants est un ensemble complexe qui ne peut être appréhendé qu'à travers des approches méthodologiques différenciées destinées à correspondre aux divers aspects du problème qui se pose en la matière.

Ces aspects peuvent être précisés compte tenu des observations suivantes :

a) - L'objectif de tout modèle de traitement pénal est nécessairement équivoque car ce traitement est inspiré à la fois tant au niveau de son élaboration qu'à celui de son application, par des objectifs réels et des objectifs apparents. Il importe, par suite, dans le cadre d'une bonne théorie opérationnelle de tenter d'évaluer la part respective de ces deux ordres d'objectifs avant de risquer une évaluation de l'efficacité du modèle en fonction d'un critère quelconque.

b) - Le choix de ce critère est rendu particulièrement difficile par le fait que tout modèle de traitement pénal est élaboré en fonction de deux éléments considérés jusqu'ici comme invariables :

- le siège du processus pathogène est nécessairement situé dans la personne du sujet traité (déviant) ;
- les structures (apparentes et réelles) du modèle de traitement ne sont pas nécessairement liées au diagnostic sur le sujet, son évolution et le pronostic qu'on peut porter sur lui.

c) - L'application d'un traitement pénal n'est jamais une. Il existe une nécessaire coexistence -sinon une confusion- entre le traitement "voulu" (TV₁), le traitement réalisé (TR) et le traitement "vécu" (TV₂) à la fois par ceux qui ont la charge de l'appliquer comme par ceux qui le subissent.

Au bénéfice de ces observations, l'évaluation des procédures de traitement appliquées dans les cadres institutionnels précédemment définis ne peut être tentée par suite sans préciser au préalable un certain nombre de données relatives aux sujets du traitement au cadre du traitement, contenu du traitement et aux effets du traitement.

C'est dans cette perspective que la présente recherche s'est orientée vers l'étude de trois sous-programmes distincts fondés sur une méthodologie appropriée à chaque programme.

..../....

A - Analyse des interactions possibles entre des types de délinquants et un modèle de traitement en institution.

Ce premier sous-programme a pour but de

- préciser les caractéristiques de personnalité des sujets composant une population à laquelle le traitement est destiné à être appliqué.
- élaborer une typologie de ces sujets en vue de constituer des groupes homogènes de traitement.

B - Analyse des effets de l'institution sur les procédures apparentes de traitement.

Ce sous-programme lié au précédent est plus particulièrement destiné à vérifier l'hypothèse selon laquelle les procédures apparentes de traitement sont davantage destinées à favoriser le fonctionnement de l'institution que la réadaptation de l'individu.

C - Evaluation de l'efficacité du traitement institutionnel suivant le modèle prison-école sur le reclassement social.

Ce sous-programme a pour objet de rechercher dans quelles mesures certaines procédures apparentes de traitement ont eu une influence sur le reclassement social des condamnés qui y ont été soumis.

2°) - La construction de typologies de délinquants est appelée à soulever de nombreuses difficultés.

On peut estimer actuellement, en l'état de la recherche criminologique que la tentative la plus approfondie, en vue de mettre en rapport les types de délinquants aux types de traitement, est certainement celle de Marguerite Q. WARREN (35). L'intérêt majeur de cette recherche est qu'elle est expérimentale. Les sujets choisis ont été répartis en plusieurs groupes et comme dans toute recherche expérimentale, il y a un groupe témoin et un groupe soumis au traitement. En outre, le programme est destiné à élaborer les méthodes de traitement les plus appropriées pour chacun des types de délinquants du groupe expérimental.

I. La première partie de la recherche a consisté à établir une typologie permettant de classer les délinquants en différentes catégories et ceci dans le but de leur appliquer un traitement spécifique. La typologie décrite est fondée sur le travail de SULLIVAN, GRANT et GRANT, sur les niveaux de maturité interpersonnelle (36). Les individus sont classés suivant leur niveau de maturité, tout d'abord en trois groupes principaux :

- Le groupe I² pour les sujets à faible maturité
- Le groupe I³ pour les sujets de maturité moyenne
- Le groupe I⁴ pour les sujets à forte maturité.

Le niveau de maturité tel qu'il est décrit correspond à la manière dont un individu perçoit le monde, comment il le vit et y réagit et comment il est perçu par les autres ; c'est une approche à la fois phénoménologique et génétique.

Le groupe I² est divisé en deux sous-groupes : les agressifs non socialisés qui ne représentent que 1% de la population (ce groupe a été éliminé à la recherche), les passifs non socialisés qui se présentent en victime et réagissent très mal à toute frustration.

Le groupe I³ est divisé en trois sous-groupes : celui des conformistes sans maturité qui suivent celui qui possède le pouvoir, celui des conformistes culturels qui suivent le groupe, celui des manipulateurs qui essaient de manipuler les autres.

Le groupe I⁴ est divisé en quatre sous-groupes :

- les sujets névrosés qui passent à l'acte ; ils répondent à une culpabilité inconsciente et essaient d'extérioriser leur anxiété ;
- les sujets névrotiques et anxieux qui répondent à leurs conflits personnels par des décharges émotionnelles ;
- les circonstanciels qui réagissent à une situation ou à une crise passagère ;
- Les sujets qui s'identifient à un système de valeur déviant.

Chacun des groupes est défini par un problème interpersonnel crucial, qui doit être résolu avant que de nouveaux progrès vers la maturité puissent se poursuivre.

Toutes les personnes ne franchissent pas automatiquement chaque stade mais peuvent se fixer à un niveau donné.

Dans la population de délinquants adolescents, les niveaux de fixation vont du niveau de maturité 2 (ou I niveau 2) au niveau de maturité 4 (I⁴). Le niveau 4 peu fréquent chez les adolescents représente, par contre, une importante proportion des jeunes délinquants adultes.

Nous devons souligner que le développement des relations interpersonnelles est considéré comme un phénomène dynamique, les différentes phases décrites dans la théorie, n'étant que des points définis dans une continuité.

Un certain nombre de caractéristiques psychologiques et situationnelles ont été mises au point de façon théorique, de manière à pouvoir noter les individus par rapport à ces caractéristiques et donc les faire rentrer dans la typologie. C'est certainement cette partie de la recherche qui est la plus faible. En effet, les individus sont interviewés pendant une heure à une heure et demie ; la conversation est enregistrée et cotée par la suite par deux personnes en quatre points :

- l'item ne correspond pas ;
- l'item correspond un peu ;
- l'item correspond assez ;
- l'item correspond beaucoup à la personnalité de l'individu.

D'après WARREN, l'accord entre les évaluateurs est estimé à 80%, ce qui prouve la fidélité des résultats, mais dans des conditions exceptionnelles, qui ne peuvent être réalisés dans la pratique.

Quant à la validité, on peut se demander tout d'abord si c'est bien le niveau de maturité interpersonnel qui est mis à jour, coté, ensuite si la théorie qui en est la base correspond bien à quelque chose et n'est pas une simple vue de l'esprit.

La typologie de WARREN est une typologie à dominante psychologique, utilisant des facteurs de personnalité. Or, il semble que ce genre de typologie pose à l'heure actuelle des problèmes particuliers. On préfère souvent, en effet, se servir de facteurs plus quantifiables et plus

1945

...

...

...

- 1945
- 1946
- 1947
- 1948
- 1949

...

...

...

objectifs. A cet égard, en effet, les typologies fondées sur des critères objectifs comme la carrière criminelle, l'emportent sur les typologies psychiatriques et psychologiques qui utilisent des facteurs de personnalité. Il n'existe en effet à l'heure actuelle aucun facteur de personnalité qui soit quantifiable. On ne peut mesurer l'extraversion, l'impulsivité (et il est probable qu'on ne les mesurera jamais). Ce qui montre non pas que tout ce qui est psychologique ou psychiatrique doit être mis de côté, mais que ces données doivent être repensées, réordonnées. Expliquer la délinquance ou la réadaptation par un facteur tel que la maturité ou l'intelligence ne peut résoudre le problème que d'une façon caricaturale et donc trompeuse. Il faut raisonner sur une structure, sur un ensemble d'éléments. La théorie est certes plus difficile à mettre au point, la méthodologie devient plus complexe, mais on peut penser que les résultats seraient moins simplistes. Dire, en effet, que le niveau intellectuel d'un individu lui permet d'arriver à de meilleurs apprentissages, n'équivaut pas à dire que la réadaptation ultérieure de tels individus sera due ou facilitée par cette intelligence, constater que des sujets névrotiques peuvent, par contre, être aidés dans cette réadaptation par une aide de type "psychothérapie" ne nécessite pas une expérimentation très poussée.

Il semble donc, par suite, que construire une typologie en choisissant délibérément des critères précis qu'ils soient psychiatriques ou psychologiques, juridiques ou sociologiques déforme à tel point la réalité, qu'il nous faut au départ envisager de tenir compte à la fois de tous ces éléments.

Des critères juridiques tels que la carrière criminelle, doivent être tout d'abord pris en considération, mais aussi le style de vie (la biographie) qui devient une donnée de la psychologie sociale et la manière de réagir à une situation (l'examen psychologique) c'est seulement à l'aide de toutes ces données que nous pourrons évaluer l'interaction individu-société, celle qui nous intéresse ici.

.../....

II - EXECUTION DU PROGRAMME.-

La recherche a porté sur une population de jeunes délinquants incarcérés à la maison d'arrêt de FLEURY-MEROGIS, au bâtiment D.2., qui leur est spécialement réservé. Cette première étape de la recherche a porté sur un échantillon de détenus choisis au hasard, sur la liste des entrants.

A - Organisation pratique de la recherche -

L'équipe chargée de cette recherche (*) a travaillé à trois niveaux :

- recueil des informations sur la situation pénale
- examen de personnalité
- examen médical.

Chacun des chercheurs avait la responsabilité d'un niveau ; le travail se faisant en équipe, on peut dire que les trois niveaux dont nous venons de parler n'ont jamais été indépendants, visant à former un tout, de manière à classer les sujets de manière cohérente, en tenant compte :

- des critères juridiques (carrière criminelle)
- des éléments biographiques
- de la manière de réagir à une situation (examen psychologique)
- des antécédents pathologiques
- de l'état de santé.

a) L'ensemble de ces informations s'est traduit pour chaque sujet par un dossier dont la structure repose sur trois fiches complétées par les examens cliniques. On trouvera, en annexe de ce rapport le fac-similé de ces fiches.

b) L'examen de personnalité a été conduit de la façon suivante :

.../...

(*) - Cette équipe qui était composée de P. FIORENTINO (psychologie), F. REINER et A. VEYRON (enquête), E. MICHAUT (médecine somatique), G. GUFFROY (médecine psychiatrique) a trouvé le meilleur accueil auprès de la direction du Centre Pénitentiaire de FLEURY-MEROGIS et notamment des responsables du Bâtiment D.2 de cet établissement. Elle a bénéficié, en outre, de la coopération de l'ensemble du personnel tant de surveillance qu'éducatif.

Le psychologue était chargé de voir tous les jours les trois premiers arrivants de la veille : c'est donc lui qui avait le premier contact avec le détenu.

L'examen était pratiqué dans un bureau situé dans l'aile administrative du D.2.. Il comprenait en fait deux parties distinctes :

- le testing (tests de niveau : D 48, vocabulaire, tests scolaires et professionnels) ;
- l'examen psychologique à proprement parler qui consistait en un entretien approfondi d'une durée variant entre une heure et une heure et demie.

c) L'examen médical s'est toujours situé dans le temps, après l'examen psychologique. En effet, ce dernier examen était le plus long, et le reste de l'équipe devait suivre ce rythme. Dans la plupart des cas, le dossier psychologique était lu par le médecin au moment même de l'examen du détenu. Cela n'a pas été toutefois toujours possible.

En accord avec la direction, le médecin avait également accès aux fiches médicales des détenus, qui outre leur taille et leur poids, comportaient en principe quelques mots sur l'état clinique à l'entrée du détenu à FLEURY-MEROGIS.

Les détenus étaient examinés dans une pièce de l'infirmerie du D.2. Pièce accueillante, comportant une table d'examen, un bureau, une cabine de deshabillage, isolée du surveillant qui faisait entrer les détenus un par un, après les avoir fait descendre de leur cellule en les demandant par téléphone.

Les renseignements ont été consignés sur des feuilles polycopiées à cet effet, comprenant un répertoire par organe d'un certain nombre de maladies et d'antécédents, mais ne laissant pas de place à la notion de chronologie. Il a donc fallu ajouter des renseignements supplémentaires à la main, sur ces feuilles, et les retranscrire ensuite sur des tableaux synthétiques plus adaptés, laissant ressortir les antécédents familiaux par rapport aux antécédents personnels, eux-mêmes bien différenciés, des constatations réelles de l'examen clinique du jour dit. Ces constatations cliniques étaient schématiquement classées en signes somatiques, appareil par appareil, et en signes psychologiques, laissant à part les intoxications. Les signes négatifs n'ont pas été retranscrits. Ces tableaux ont l'intérêt d'être plus rapidement utilisables dans l'optique d'une typologie comportant une différenciation médicale.

La durée de l'examen a été variable. Elle a jamais duré moins d'une demi-heure, pouvant dépasser une heure, selon les cas. Cette durée était allongée d'un certain temps mort inévitable et dû aux allées et venues des détenus qu'on ne trouvait pas toujours à l'endroit prévu.

Le nombre des détenus observés à chaque vacation, était donc tout aussi variable que le temps passé pour chacun d'eux. Cette variabilité dépendait aussi d'autres facteurs. Certains jours, d'autres consultations ou visites médicales (interne faisant la visite d'arrivée, psychiatre, experts, dentiste...) se partageaient les locaux et surtout l'unique surveillant d'infirmerie, parfois doublé d'une infirmière. Ces jours là, il était impossible de voir tous ceux qui étaient prévus à notre "planning". Ceci malgré la bonne volonté du surveillant, qui nous avait bien accepté, faisant même preuve de zèle à notre égard, mais n'ayant jamais bien compris notre rôle exact, ni surtout pourquoi il nous fallait 30 à 60 minutes pour voir un détenu, alors que 5 minutes suffisaient à l'interne et 10 minutes au psychiatre.

On peut distinguer deux phases distinctes dans la recherche :

- une étude statistique ;
- une tentative de répartition de la population en différents groupes.

L'étude statistique a consisté à recueillir sur fiches, un certain nombre de renseignements, biographiques, délinquantiels, médicaux, etc... Ce qui a permis dans un premier temps d'étudier de façon précise et quantifiée les caractéristiques de la population qui était celle du D.2.

Cette étude nous a apporté des bases importantes au niveau des données familiales, culturelles et socio-professionnelles, bases dont nous avons tenu compte pour l'élaboration d'une typologie. On trouvera à troisième partie l'analyse de ces différentes conclusions.

B - Perception de l'équipe de recherche par l'institution -

I°) - Le personnel -

Bien accueillie dès l'abord par les responsables de l'institution, l'équipe pu s'intégrer sans trop de difficultés dans le fonctionnement du service. Le seul écueil à éviter a été une sur-intégration qui aurait tendu, surtout de la part

du personnel éducatif, à dissoudre le travail propre de recherche dans le fonctionnement quotidien de l'établissement. Ceci s'est particulièrement traduit dans la volonté souvent manifestée de présenter des "cas", qui ne pouvaient, sous peine de baigner l'échantillon, être satisfaite qu'en supplément au travail de constitution de dossiers.

Le personnel de surveillance manifestait quant à lui une relative indifférence nuancée de scepticisme face aux gens "du ministère" et à leurs obscures activités.

D'une manière générale, cette situation confirmait la perception par le personnel d'une activité qu'il était impossible d'assimiler tout à fait, ni de rejeter totalement.

En fait, si l'on excepte le personnel de direction, l'ensemble du personnel n'avait de l'ensemble de l'équipe de recherche, qu'une notion assez floue se concrétisant suivant le moment dans l'une ou l'autre des catégorisations suivantes :

a) - "Les psychologues"

La différenciation des individus au sein de l'équipe n'étant pas chose facile du dehors, chaque membre fut rapidement affecté d'une sorte de "signe psychologique" qui faisait de lui à la fois une référence et un problème.

Il semble que dans cette acception largement reçue, le psychologue soit un individu au pouvoir curieux, susceptible de voir les âmes à travers les corps. Ce pouvoir lui confère des avantages certains face aux délinquants (puisqu'aussi bien le problème général est de les "percer à jour") qu'il doit permettre de prendre en mains en communiquant aux personnels compétents certaines recettes propres à subjuguer l'esprit déviant.

Mais ces pouvoirs lui confèrent aussi un caractère inquiétant : le danger existe qu'il les tourne vers d'autres que ses "patients" désignés, en particulier le personnel lui-même, ce qui constituerait une incongruité.

b) - "Les gens du Ministère"

Cette expression qui servait à justifier le tarif normal au Mess recouvrait certainement une réalité plus profonde. Le rôle des visiteurs de Paris n'était pas, certes, d'inspection mais leur présence à l'Administration Centrale les auréolait d'une potentialité de contrôle qui pouvait créer des ambiguïtés ou faire naître des espoirs de recours hiérarchiques parallèles.

c) - "Les contestataires"

Les gens qui "étudient" ce qui est censé ne présenter aucun mystère (les délinquants et le fonctionnement de la prison) sont facilement soupçonnés d'être un ferment anormal dans l'univers carcéral. D'où sans doute des rétentions d'information sur certains événements précis (suicides, révoltes, etc...) ou sur les relations internes à l'administration et les problèmes qu'elles suscitent.

2° - Les détenus -

Pour un arrivant, les premiers contacts avec l'établissement s'effectuent sous la forme de rencontres multiples avec des personnalités aux tâches mal différenciées. Sortir de la cellule pour aller voir le "psychologue" ou le "médecin" constitue une distraction appréciée mais peu différente de ce qui s'est déjà souvent produit. Ces têtes nouvelles s'intègrent donc sans mal à la routine carcellaire, ce qui n'est pas sans créer un danger de confusion avec l'appareil répressif. Cet aspect reste faible toutefois, du fait de la grande disponibilité de ces jeunes détenus et même de l'incroyable confiance qu'ils manifestent parfois ; certains éducateurs et instituteurs interrogés sur ce point, l'expliquent par le jeune âge des intéressés ; il faut sans doute ajouter à ce facteur le plaisir que procure à ces isolés (qui ressentent le plus souvent de façon pénible leur isolement, au point de préférer ouvertement des prisons vétustes, inconfortables mais "vivantes") toute possibilité de conversation.

Un des problèmes venant immanquablement à l'esprit à propos de cette recherche étant la subjectivité des renseignements obtenus par le canal d'un entretien avec les sujets, il convient de noter que les travestissements de la réalité ne sont sans doute pas intervenus sur les points ni dans le sens que l'on pourrait attendre : plus souvent aura-t-on un tableau des antécédents judiciaires aggravé qu'allégé.

Il semble à ce propos que l'ensemble du personnel vive dans une certaine crainte de "se faire avoir par les détenus", ce qui provoque de fréquentes tentatives de tirer au clair des détails apparemment mineurs, au prix de véritables enquêtes policières. Les détenus entrent évidemment dans ce jeu et dans leurs conversations (durant les promenades en particulier) il semble que la mythomanie soit la chose du monde la mieux partagée. Il serait peu souhaitable de tomber dans le même travers et les renseignements obtenus ont peut être l'avantage de ne pas prétendre rapporter ce que sont les détenus mais ce qu'ils veulent paraître, indication qui ne manque pas d'intérêt pour la construction d'une classification.

.../...



C - Le cadre de traitement -

a) - L'affectation au D.2

Sont affectés au D.2. les jeunes de 21 ans prévenus ou condamnés à des peines correctionnelles dans le ressort des tribunaux de Paris.

Depuis Novembre 1970 les jeunes provenant des tribunaux périphériques sont affectés au D.4. mais il reste encore aujourd'hui (Janvier 1971) un reliquat de détenus provenant de ces tribunaux.

Après le stade de l'accueil au cours duquel est constitué pour chaque détenu un dossier individuel par un psycho-technicien et l'éducateur qui sera chargé de le suivre pendant toute sa détention, le détenu passe devant la commission de classement.

Cette commission se réunira également pour tout transfert au cours de la détention, soit à la demande du détenu, soit à la demande du surveillant-chef. La commission de classement, d'hebdomadaire qu'elle était jusqu'au mois de Juin 1970, est devenue quotidienne. Sa composition est restreinte (le chef de service, un éducateur, un surveillant-chef). Elle procède à la ventilation des détenus entre les différentes possibilités offertes, sur examen des dossiers constitués lors de la phase d'accueil. Les diverses affectations possibles sont les suivantes :

- groupes de travail (concessionnaires ou service intérieur) auxquels sont théoriquement affectés les détenus dont la situation sociale (ex : soutien de famille) exige qu'ils soient en mesure de continuer à gagner de l'argent.
- groupes de scolarisation, allant du niveau élémentaire à celui du B.E.P.C., un groupe réunissant les détenus autorisés à suivre des études d'un niveau supérieur (cours par correspondance).

Les détenus de ce dernier groupe sont dénommés "étudiants libres" dans le vocabulaire intérieur, ce qui dénote assez bien le caractère "aristocratique" de cette affectation.

Une autre classe est réservée aux étrangers devant apprendre le français (des illettrés francophones y sont parfois affectés).

- groupes de préformation professionnelle correspondant aux spécialités suivantes : serrurerie, mécanique générale, mécanique auto, électricité.

- groupe d'isolement ou de travail en cellule destiné à recevoir les détenus dont la présence dans un groupe apparaît impossible ou inopportune. Contrairement à ce qu'il semble au premier abord, il ne s'agit pas là d'une affectation exceptionnelle mais d'un groupe dont les effectifs vont croissant.
- enfin un dernier groupe reçoit les détenus déjà orientés par la commission de classement mais qui ne peuvent rejoindre immédiatement leur affectation en raison de l'encombrement de celle-ci ; c'est le groupe d'attente dans lequel les détenus continuent à être soumis au régime de l'accueil.

Sans qu'on puisse rien affirmer, il semble que l'augmentation de sa fréquence et son allègement ait eu pour conséquence d'infléchir la nature de la commission de classement, au moins pour les changements d'affectation, vers une sorte de "sous-prétoire", les affectations et mutations acquérant ou (affirmant) un caractère sanctionnateur. Ainsi l'affectation objective des détenus, déjà gravement obéré auparavant par des considérations administratives et l'étroitesse de l'éventail, l'est-elle encore par la volonté de sanctionner le comportement par une procédure plus légère que celle du prétoire.

De même l'affectation des récidivistes n'est pas examinée semble-t-il, avec le même soin que celle des délinquants primaires. Et leur demande d'affectation ne sont satisfaites que dans la mesure où :

- des places sont disponibles après que les primaires se sont vus affectés à l'activité qu'ils ont demandée ;
- leur demande d'affectation n'est pas jugée préjudiciable à la tranquillité de la détention, auquel cas ils sont affectés d'office au groupe de travail en cellule.

En commission de classement est décidée aussi l'affectation en cellule individuelle ou en cellule triplée ; les détenus qui ont posé des problèmes en détention lors de précédents séjours à Fleury-Mérogis, ceux qui ont fait une tentative de suicide au stade de l'accueil ou dans une première affectation sont placés en cellule triplée à moins que ces manifestations ne soient analysées comme des "manoeuvres à visée utilitaire".

Sont affectés au 3ème étage de la détention tout ceux qui d'une manière ou d'une autre ont troublé ou sont susceptibles de troubler la vie du bâtiment (homosexuels, "fortes têtes", "violents", Cette

affectation au troisième étage est décidée soit préventivement, soit après incident au 1er ou au 2ème étage. Elle constitue la mesure au-delà de laquelle les seules sanctions possibles à l'égard du détenu récalcitrant sont des mesures de coercition.

b) - L'entrée -

Les détenus arrivent généralement le soir au Centre Pénitentiaire. Ils viennent le plus souvent du dépôt après passage devant un juge d'instruction. Après la fouille, le passage au greffe de l'établissement, et l'échange de leurs vêtements (tous les détenus, contrairement aux dispositions du code de procédure pénale, sont en effet astreints au port du costume pénitentiaire et aux cheveux courts. Ils sont conduits en cellule au bâtiment D.2 (dans le cas qui nous intéresse de détenus âgés de moins de 21 ans). Commence alors la période d'accueil.

Pendant une période de dix à quinze jours, les détenus sont en effet placés en phase dite d'ACCUEIL.

Pendant ce temps, leur isolement cellulaire est permanent à l'exception d'une heure de promenade en commun par jour. C'est durant cette période qu'ils reçoivent la visite de l'éducateur en charge qui leur demande de rédiger leur autobiographie et qu'ils passent, généralement en commun, des tests de niveau tant intellectuel que scolaire, destinés à orienter leur affectation. Il est à noter qu'aujourd'hui les éducateurs sont affectés à certains détenus et non plus à des numéros de cellules, ce qui présentait des inconvénients évidents lors des (fréquents) changements de cellule.

c) - Le séjour -

Après avoir été affectés à un groupe les détenus vivent suivant l'horaire de celui-ci. Les seuls incidents étant les extractions pour être conduit au tribunal (pour les besoins de l'instruction ou pour ceux de l'audience), les consultations médicales ou dentaires accordées sur demande du prévenu et effectuées dans l'infirmerie située au sous-sol du bâtiment, les séances de sport pour ceux qui se sont portés volontaires.

A cela s'ajoutent les visites de la famille (possibles trois fois par semaine) et de l'avocat, rarissimes celles-là, ces jeunes détenus n'étant en général pourvus que d'un défenseur commis d'office qu'ils ne verront pas avant l'audience.

Les activités diffèrent suivant la nature du groupe ainsi que l'heure de la promenade quotidienne. Mais les détenus de chaque groupe retournent en cellule prendre leurs repas (à moins bien sûr qu'ils ne l'aient pas quittée); le déjeuner est distribué à 11 heures 45 et le dîner à 18 heures 45.

Outre le sport, les distractions sont la radio dans les cellules aux heures des repas, trois livres par semaine (distribués sans possibilité de choix) et le courrier autorisé dans chaque sens deux fois par semaine pour les prévenus, une fois pour les condamnés. Le dimanche ou le samedi a lieu une séance de cinéma. Au stade de l'accueil on regarde la télévision le dimanche après-midi.

S'il en a préalablement sollicité l'autorisation au chef d'établissement, le détenu peut se faire déposer des livres d'études à l'occasion de parloir. Il peut, en outre, s'il ne bénéficie pas de l'enseignement scolaire ou professionnel, dispensé à Fleury-Mérogis, après autorisation du directeur, faire des études personnelles, scolaires, universitaires ou techniques et suivre des cours par correspondance organisés par les services de l'Education Nationale.

Le détenu peut, en outre, acheter en "cantine" au tarif normal certaines revues et périodiques (revues automobiles, Paris-Match, Le Figaro littéraire ...) mais au bout d'un mois ces revues lui seront retirées pour être détruites "dans un but d'ordre et de propreté".

De nombreux détenus souffrent de ne pouvoir personnaliser leur cellule. En effet, ils n'ont pas le droit de la décorer ni d'agencer le mobilier comme ils l'entendent. Les seuls affichages autorisés sont ceux de photos de famille et d'emblème religieux et cela sur un petit panneau spécialement prévu à cet effet dans chaque cellule. Là encore l'impératif retenu est celui d'ordre et de propreté.

Enfin, certains détenus supportent mal l'obligation qui leur est faite de nettoyer la cellule chaque matin et cette règle de propreté est parfois vécue, à tort ou à raison, comme un moyen de brimade entre les mains du surveillant.

d) - Sens du traitement -

1°) - Le concept de malades et bien portants

On sait qu'un des problèmes de l'asile psychiatrique est la volonté chez les "soignants" d'affirmer entre eux et les malades une séparation d'autant plus arbitraire qui est

délicate et ténue la distinction du pathologique et du normal dans les affections mentales.

En prison, l'on pourrait supposer que barreaux et uniformes suffisent à créer une séparation efficace. Mais ce serait trop compter sur des aspects matériels et pas assez sur la volonté de créer en esprit une séparation nette.

De même que les malades mentaux sont des "autres" les détenus, les délinquants en général, sont le plus souvent considérés comme des individus au comportement spécial dont l'origine se trouve dans leur constitution propre. Aussi soupçonne-t-on aisément les nouveaux arrivants de vouloir faire ce que sont censés faire tous les "experts" : faire passer les détenus pour des malades.

De telle sorte que le débat qui s'est instauré malaisément lors du procès sur l'article 64 du Code pénal reprend-il lors de l'exécution de la peine :

A FLEURY, le passage en cellule "triplée" ardemment recherchée, se fait sur ordre du psychiatre. D'où bien sûr, la certitude du personnel que celui-ci "se fait rouler". D'où également un rôle curieux de l'éminent spécialiste qui n'a guère plus d'issue (d'autant que son intervention doit s'effectuer dans un cadre matériel précaire) dans la rigueur que dans la clémence.

C'est ce rôle de naïfs qui est également aisément conféré aux "psychologues".

2°) - Le traitement

Mais si les détenus veulent se faire passer pour des malades, le remède, comme au régiment, est facilement préconisé : la sévérité.

...../.....

THE UNIVERSITY OF CHICAGO
DEPARTMENT OF CHEMISTRY

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE
PROGRESS OF THE WORK DURING
THE YEAR 1911

BY THE COMMITTEE ON THE
PROGRESS OF THE WORK DURING
THE YEAR 1911

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE
PROGRESS OF THE WORK DURING
THE YEAR 1911

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE
PROGRESS OF THE WORK DURING
THE YEAR 1911

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE
PROGRESS OF THE WORK DURING
THE YEAR 1911

CHICAGO, ILL., 1912

REPORT OF THE COMMITTEE ON THE
PROGRESS OF THE WORK DURING
THE YEAR 1911

Les propos des surveillants sont souvent (mais pas toujours) empreints de la conviction que l'administration fait preuve d'une déconcertante faiblesse vis-à-vis des "coupables" de forfaits. Ce, d'autant que le sort du personnel n'est, lui, guère enviable. On en revient de la sorte à la problématique de l'asile : "où va-t-on si les détenus ne sont pas nettement moins bien traités que ceux qui les surveillent?"

Cette attitude n'est aussi claire que chez certains surveillants, nettement inquiets d'une "déculpabilisation" des délinquants.

Mais elle règne sous d'autres formes, plus "scientifiques" dans l'ensemble des comportements.

Ce qui est attribué aux coups de pied bien placés le sera, plus haut dans la hiérarchie, aux méthodes scientifiques, facilement envisagées comme des manipulations (d'où l'image des psychologues). On réproouve volontiers la matraque mais plus difficilement les tranquillisants, chimiques ou ... institutionnels.

a) - Composition du traitement -

Le traitement au sens large se compose d'un ensemble d'obligations tendant à rompre avec le mode de vie extérieur. On peut y distinguer des obligations générales et spéciales.

Obligations générales.-

- Discipline.

Le règlement intérieur est explicite. Les détenus doivent se comporter avec correction et discipline. Cette nécessité se traduit par de fréquents rappels à l'ordre. Cet ordre est essentiellement inscrit dans le contexte matériel de la vie carcélaire : toutes les activités ont leur lieu et ce qui est interdit est soit d'en changer, soit d'en avoir qui ne furent pas prévues.

Les objets participent aussi de cette organisation de l'espace et du temps. Significative à cet égard, la faculté qui est la leur de changer de fonction et de sens entre les mains des détenus. L'établissement est particulièrement riche d'anecdotes où la cuiller devient couteau, la boîte de conserve se transforme en cuiller et la cire liquide en napalm (susceptible d'embraser les sapins de la cour).

La discipline est ainsi perçue comme la conformité à l'ordre voulu par l'organisation des choses et les représentations des praticiens. Cette obligation de rentrer dans la norme s'étend fort loin, jusqu'aux manifestations du pathologique qui ne seront admises que sous condition de régularité. Ainsi ce détenu qui "ne peut pas être épileptique : il est insolent".

b) - Aspect -

Puisqu'il s'agit de faire rentrer dans la norme (par la méthode Procuste au besoin), l'allure extérieure des détenus importe au plus haut point et sera le premier objet de transformations :

1°) - vêtture -

Le "costume pénal" est obligatoire pour tous, plus ou moins justifié par des considérations "démocratiques" d'égalisation des tenues.

2°) - coiffure -

La coupe de cheveux "militaire", le rasage de moustache et barbe sont "justifiés", par des considérations d'hygiène et achèvent d'uniformiser l'enveloppe externe de l'arrivant.

Obligations spéciales.-

Objets uniques de la modulation individuelle, leur attribution est le fruit de la classification effectuée et est destinée à accomplir l'oeuvre de transformation interne "morale" souhaitée

- isolement

Pièce maîtresse de la pénitence dès l'origine, c'est l'élément de coercition principal utilisé au D.2. C'est aussi celui qui est le plus durement ressenti et l'objet de "chantages" réciproques.

- sport

Bien que son importance relative ait diminuée il participe aussi d'une façon évidente à la transformation des détenus mais de manière incertaine puisque la pauvreté des moyens le rend facultatif.

c) - Travail et étude -

Une alternative dont les deux branches sont les plus nettement orientées vers la resocialisation. Le faible éventail offert révèle à lui seul les possibilités de modulation officielle.

e) - La sortie -

Une fois le délai de la peine écoulee, le détenu ressort de Fleury-Mérogis par le canal par lequel il était entré : vestiaire, formalités de greffe, sortie.

La libération a toujours, ou presque, lieu le soir. L'administration offre au libéré qui ne sait pas où passer la nuit, la possibilité de rester à Fleury pour dormir. Mais cette offre est le plus souvent repoussée.

Les détenus qui n'avaient pas d'argent à leur arrivée et qui pour une raison ou une autre n'en ont pas gagné durant leur détention, se font remettre par l'assistante sociale une pièce de 1 franc. Le détenu qui n'est pas attendu par sa famille ou des amis à l'extérieur de la détention a la possibilité de se faire emmener par une voiture de l'administration jusqu'à la gare de Sainte-Geneviève des Bois.

A l'arrivée à Paris, le détenu se retrouvera donc le plus souvent sans argent, sans toit et risque fort de revenir à Fleury ne serait-ce que pour vagabondage.

L'administration est très consciente des conditions difficiles dans lesquelles s'effectue la libération des détenus mais elle n'a pas les moyens matériels de les améliorer et définit sa propre responsabilité comme commençant et s'arrêtant à la porte de la maison d'arrêt.

f) - La hiérarchie -

1°) - Le détenu et le surveillant.-

Le détenu doit "obéissance et respect" au personnel. Chaque faute disciplinaire commise par un détenu donne lieu à un rapport établi par un surveillant qui l'a constatée, rapport qui est remis au surveillant-chef qui le transmet au chef de service quand la faute est jugée grave;

1911 - 1912

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1911-1912. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

1913 - 1914

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1913-1914. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1914-1915. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1915-1916. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1916-1917. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1917-1918. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

1919 - 1920

1921 - 1922

The following table shows the results of the various experiments conducted during the year 1921-1922. The results are given in the following order: 1. The effect of the various factors on the growth of the plants. 2. The effect of the various factors on the yield of the plants. 3. The effect of the various factors on the quality of the plants.

Aux termes du règlement et de la conception matérielle du D.2., les relations du surveillant et du détenu devraient être très impersonnelles : "le détenu ne peut appeler le surveillant que pour des raisons graves tels qu'accident ou indisposition sérieuse" (le Règlement). En outre, les ordres sont adressés au détenu qui se trouve dans sa cellule par le surveillant au moyen d'un haut parleur. Très impersonnelles ces relations le sont dans la plupart des cas. Mais cet état de chose souffre quelques exceptions avec certains surveillants et au profit des détenus les plus "débrouillards". Néanmoins, l'unanimité se fait aussi bien parmi les surveillants que parmi les détenus pour apprécier le confort mais regretter l'ambiance de cet établissement jugé beaucoup moins "humain" que les anciens.

2°) - Le surveillant et la hiérarchie.-

Les surveillants sont sous l'autorité des surveillants-chefs qui sont eux mêmes sous l'autorité du chef de service. Le chef de service organise l'ensemble des activités du D.2 et en est responsable, de sorte que rien de ce qui s'y fait ne peut être décidé sans son avis ou même son autorisation. Ainsi, éducateurs et visiteurs de prison entretiennent-ils avec lui des relations étroites et son emploi du temps est-il très chargé.

Le surveillant vit en détention dans la crainte de se voir infliger, en cas de faute, un "cinq colonnes", rapport établi par le surveillant-chef avec annotations du chef de service et observations du surveillant fautif qui fait l'objet d'une décision du directeur de l'établissement. La menace du "cinq colonnes" a pour effet de rendre le surveillant très scrupuleux sur le plan de la sécurité, ce qui oriente évidemment son travail dans un sens nettement répressif quelque soit sa volonté propre.

.../...

Les relations du surveillant et de l'éducateur ne sont pas toujours très bonnes. Dans l'esprit de certains surveillants, l'éducateur est assimilé aux visiteurs de prisons, personnage qui ne jouit pas de la plus grande considération auprès du personnel : il trouble la détention.

Les éducateurs supportent assez mal, en ce qui les concerne, le fait que le surveillant du rond-point d'étage peut entendre, grâce au micro haut-parleur qui se trouve dans les cellules, les conversations qu'ils ont avec les détenus.

III. - ANALYSE DES OBSERVATIONS.-

A - ANALYSE STATISTIQUE DES CARACTERISTIQUES PENALES, DEMOGRAPHIQUES ET SOCIALES DES JEUNES DETENUS OBSERVES. (*)

A l'occasion de l'examen des jeunes détenus à la maison d'arrêt de Fleury-Mérogis, un certain nombre de renseignements statistiques ont pu être recueillis sur cet échantillon. Ces renseignements fournissent des informations sur la situation pénale, sur le milieu familial, socio-économique, et le niveau d'éducation des jeunes sur lesquels a porté la recherche.

Ces données méritent d'être examinées avec soin : en effet, elles peuvent permettre en premier lieu de vérifier dans quelle mesure cet échantillon est représentatif de cette catégorie de population pénale; en second lieu, on pourra appréhender les caractéristiques sociales, économiques et familiales de la population délinquante sur laquelle est prélevé le groupe étudié. Ces informations sont d'autant plus précieuses qu'elles ne peuvent être apportées que par la recherche. En effet, les statistiques administratives concernant la composition de la population pénale n'atteignent pas, à l'heure actuelle, un degré d'élaboration qui permette de fournir tous ces renseignements. A ce niveau, l'exploitation des données recueillies exigera évidemment d'établir une comparaison avec les séries statistiques françaises qui correspondent.

Cette analyse porte sur deux cents sujets.

..../...

(*) - Cette analyse a été mise au point par O. RABUT statisticienne.

The following is a list of the names of the persons who have been appointed to the various positions in the office of the Secretary of the State of New York, for the term ending on the 31st day of December, 1900.

The following is a list of the names of the persons who have been appointed to the various positions in the office of the Secretary of the State of New York, for the term ending on the 31st day of December, 1900.

III. - OFFICE OF THE SECRETARY OF STATE.

1. - ASSISTANT SECRETARIES OF STATE.

The following is a list of the names of the persons who have been appointed to the various positions in the office of the Secretary of the State of New York, for the term ending on the 31st day of December, 1900.

The following is a list of the names of the persons who have been appointed to the various positions in the office of the Secretary of the State of New York, for the term ending on the 31st day of December, 1900.

This report was prepared by the Secretary of State.

I°) - Caractéristiques pénales et délictuelles des deux cents jeunes -

L'échantillon de 200 jeunes délinquants qui a fait l'objet de cette première partie de la recherche a été prélevé "au hasard" parmi l'ensemble des détenus âgés de 18 à 21 ans et ceci au niveau de leur entrée dans l'établissement. Il s'agit donc, en très grande majorité, de prévenus.

On connaît la nature des infractions qui sont à l'origine de leur incarcération.

Il convient de rapprocher leur répartition par type de délit des statistiques criminelles et pénitentiaires, pour savoir si la méthode d'échantillonnage appliquée ici, n'a pas, en retenant essentiellement des prévenus, introduit un biais et conduit à une sur-représentation de telle ou telle catégorie particulière d'infractions.

INFRACTION	ECHANTILLON	Population totale de condamnés (sexe masculin) de 18 à 21 ans présents dans les prisons au I.I.1971
. Vol	149	1 452
. Vol qualifié	1	36
. Recel	2	23
. Chèques	2	49
. Coups et blessures	14	108
. Homicide	3	18
. Escroquerie	2	17
. Attentat pudeur	3	16
. Proxénétisme	1	7
. Vagabondage	1	5
. Autres	22	201
TOTAL	200	1 932

La ventilation par type de délit laisse apparaître une très forte proportion de personnes inculpées de vol : 75%. Ce pourcentage peut sembler, au premier abord, très élevé si l'on se souvient que cette catégorie de délits compte pour 20% seulement dans l'ensemble des condamnations prononcées en correctionnelle contre des hommes. Mais ici, deux facteurs interviennent : d'une part, ce type d'infraction est particulièrement fréquent chez les jeunes (47% des personnes de sexe masculin de 18 à 21 ans, condamnés en 1968, l'ont été pour vols) ; d'autre part, ce délit est plus sévèrement réprimé. Il en résulte que 50% des condamnés de tous âges, présents dans les prisons, sont des "voleurs" ; dans la tranche d'âge considérée, ce pourcentage s'élevait au 1er Janvier 1971 à 75%. Il est donc parfaitement reflété par l'échantillon.

En ce qui concerne les autres types de délits, d'ailleurs beaucoup moins fréquents, les écarts que l'on peut observer par rapport à la population de référence peuvent être considérés comme purement aléatoires.

Pour ce qui est du passé judiciaire, l'étude fait état de 50% de récidivistes : ce pourcentage paraît élevé puisqu'il s'agit ici de jeunes de 18 à 21 ans.

Rappelons que ce chiffre avait été relevé lors des deux enquêtes successives sur la récidive des personnes libérées d'établissements pénitentiaires : tous les âges étaient alors confondus et on ne possède aucune statistique plus précise qui permette d'établir une comparaison à âge égal.

Quoi qu'il en soit, il est acquis que la répartition par type d'infractions est fidèlement reflétée par l'échantillon : on peut donc considérer que, sur ce point, le groupe étudié est représentatif de la population des jeunes détenus et, dans ces conditions, l'examen des caractéristiques sociales des sujets examinés à FLEURY-MEROGIS prend tout son intérêt.

2°) - Caractéristiques demo-socio-économiques des jeunes détenus -

a) L'origine géographique des jeunes -

Le lieu de résidence est la région parisienne, bien sûr, pour la majorité des personnes examinées ; on ne s'étonne pas non plus, qu'en raison de l'implantation géographique de cette maison d'arrêt, les personnes domiciliées dans l'Essonne soient légèrement sur-représentées par rapport à celles des autres départements de banlieue (leur effectif reste d'ailleurs faible).

DEPARTEMENT	DOMOCILE		Echantillon	
	Population masculine de 15 à 24 ans			
Paris	201.036	32 %	61	39 %
Essonne	53.648		19	
Hauts de Seine	119.304		26	
Seine St-Denis	104.280		24	
Val de Marne	93.992		19	
Val d'Oise	57.296		6	
TOTAL	629.556	100 %	155	

La question de l'origine géographique devait être abordée avant les autres, car les informations ainsi recueillies permettent d'orienter le choix de la population de référence : établir une comparaison sur la base de la région parisienne se justifie beaucoup mieux que sur celle de la France prise dans son ensemble.

On s'appuiera donc principalement sur les statistiques fournies à l'occasion du recensement de 1968 par l'I.N.S.E.E. (certaines d'entre elles ne sont pas publiées mais ont été consultées sur place, où elles sont toujours disponibles). Il s'agit des résultats du dépouillement au 1/4

b) Le milieu familial -

La situation matrimoniale des parents :

La fréquence des foyers perturbés est impressionnante : les statistiques françaises ne nous permettent pas de faire une comparaison à la fois rigoureuse et complète car elles ne nous fournissent pas, en particulier, les effectifs des mères célibataires.

Considérons par contre la situation matrimoniale des femmes françaises âgées de 35 à 44 ans (tranche d'âge qui recouvre l'ensemble des mères du groupe étudié).

Les personnes mariées et séparées étant confondues dans les statistiques du recensement, on a :

: Mariées et séparées	: 2.833.480	: 96, 9 %
: Divorcées	: 91.560	: 3, 1 %
:	:	:
: Ensemble	: 2.925.040	: 100 %

La comparaison avec notre échantillon est éloquente : on y relève :

: Mariées et séparées	: 147	: 84,5 %
: Divorcées	: 27	: 15,5 %
:	:	:

La distance de X^2 entre les deux distributions est hautement significative.

La dimension de la famille :

En moyenne, les familles sont plus nombreuses que celles de la population française en général ; on compte ici 4,7 enfants par famille. Or, le nombre moyen final d'enfants par ménages (promotions 1943 à 1946) n'excède pas 2,4 mais ces différences doivent s'interpréter en fonction du correctif suivant : par définition, sont exclues de notre échantillon toutes les familles sans enfants.

Le rang dans la famille :

Quelle est l'influence du rang de l'enfant dans la famille ? est-ce un facteur de délinquance ? La lecture des chiffres bruts pourrait induire en erreur, puisque les rangs élevés (5° et 6°) ont une fréquence faible en raison même de la moindre incidence des familles très nombreuses, où ils peuvent seuls se rencontrer.

C'est donc pour chaque groupe de familles de même dimension qu'il faut vérifier s'il existe un effet de rang.

Par exemple, parmi les 43 jeunes issus des familles de 3 enfants, il y a :

- (19 aînés
- (9 cadets
- (15 derniers

L'application du test du X^2 permet de conclure : cette distribution ne s'éloigne pas de façon significative de celle que donnerait le simple jeu du hasard. Pour les familles de tailles différentes il en est de même : l'effet de rang n'apparaît donc pas significatif.

c) Le niveau socio-économique de la famille

Catégorie socio-professionnelle du père :

Un excellent indicateur du milieu social d'origine est la catégorie professionnelle à laquelle appartiennent les parents.

Rappelons que la classification par catégories socio-professionnelles établie par l'I.N.S.E.E. en 1959 pour le recensement de 1962 se surajoute aux deux classifications traditionnelles (par métiers et activités économiques); elle est destinée à classer l'ensemble de la population active) en un nombre restreint de grandes catégories présentant chacune une certaine "homogénéité sociale".

L'enquête nous fournit à la fois celle de la mère et celle du père. Ce dernier étant plus fréquemment chef de ménage, on tentera un examen plus poussé de ce point. Là encore une comparaison parfaitement rigoureuse est impossible, en raison de l'insuffisance des statistiques disponibles. Mais on peut approcher la réalité de façon satisfaisante en tirant parti du tableau du recensement nous donnant le nombre de personnes de chaque tranche d'âge (quinquennale) appartenant aux ménages ordinaires, ceux-ci étant classés d'après le groupe socio-professionnel du chef de ménage.

On peut lire dans le tableau qui suit le nombre d'enfants de 15 à 20 ans dont les parents appartenaient en 1968 à chaque C.S.P.

Le choix de cette tranche d'âge (15-20 ans) trouve sa justification dans le fait que les jeunes de notre échantillon (examinés en 1970 et 1971) en faisaient effectivement partie en 1968. Par ailleurs, la très faible incidence des changements de catégories justifie l'utilisation de ces statistiques.

C S P du chef de ménage	Population	:	Soit	I délinquant
	totale région:	Echan:	pour X..	personnes
	parisienne	illon:	de la même	catégorie
	15 - 20 ans:	:		
	(A)	(B)	RAPPORT B/A	
A. Exploitants	5.528	2	I/	4.764
Industriels	16.340	1	I/	16.340
Artisans pet.commerçants	43.900	15	I/	2.927
Prof.lib. C. Sup.	96.540	8	I/	12.070
C.moy. & employés	152.224	19	I/	8.012
Ouvriers	250.960	57	I/	4.403
Empl. de maison	5.480	4	I/	1.370
Artiste	2.572	2	I/	1.286
Non actifs	269.972	11	I/	2.452

La taille de l'échantillon est trop réduite pour que l'on puisse tirer des conclusions définitives. Mais des tendances semblent se dessiner. Elles méritent d'être relevées : les enfants dont les pères appartiennent aux catégories : personnel de service, ouvriers et patrons de l'industrie et du commerce sont nettement plus représentés dans l'échantillon (en moyenne I délinquant pour 3.000 personnes de la même catégorie dans la région parisienne), que les fils d'industriels, cadres supérieurs ou de professions libérales).

La fréquence relativement élevée des fils de personnes non actives demanderait à être confirmée, et ne peut s'interpréter telle que, car cette catégorie recouvre des âges tout à fait différents (il y a beaucoup de retraités) et que tous les milieux sociaux peuvent y être représentés.

Signalons rapidement que ces observations vont dans le sens de l'expérience commune, et que d'autre part, elles sont corroborées par le fait que la délinquance adulte légale "émerge" en général beaucoup plus fréquemment dans les catégories commerçantes, parmi le personnel de service et chez les ouvriers (compte tenu évidemment des effectifs de leur population) et ceci est particulièrement net pour les vols.

.../....

L'activité de la mère :

En ce qui concerne la profession de la mère, la sur-représentation du personnel de service apparaît de façon encore plus évidente.

D'autre part, on constate que les mères de famille travaillent plus fréquemment que l'ensemble de la population féminine de 25 ans et plus de la région parisienne.

	Femmes de 25 ans et plus de la région parisienne	Mères des jeunes de l'échantillon
Actives	1.382.004 : 45 %	79 : 55 %
Non actives	1.670.456 : 55 %	66 : 45 %
	3.052.460 : 100 %	145 : 100 %

En effet, si les mères connaissaient le taux d'activité du groupe de femmes correspondant, nous aurions 80 inactives et 65 actives seulement (proportions inversées).

L'échantillon s'éloigne donc de façon significative de la répartition de la population considérée (au seuil de 0,05).

Mais cece appelle deux remarques, qui conduisent à interpréter les chiffres dans des directions opposées :

- d'une part, il est possible que la fréquence des foyers dissociés explique en partie cette plus forte proportion de mères au travail ;
- d'autre part, on sait que les familles sont en moyenne plus nombreuses que celles de la population globale : ceci, au contraire, tendrait à aller dans le sens d'une sur-représentation plus forte encore des femmes actives.

.../...

d) - Le niveau scolaire et professionnel du jeune détenu.

L'activité professionnelle :

Des problèmes de définitions se posent ici et les regroupements en tranches d'âges des statistiques officielles rendent difficiles toutes les comparaisons réellement fondées. Sur ce point, le rapprochement avec les données de la région parisienne ne peut donc revêtir qu'une valeur indicative.

	:Personnes de sexe		:Echantillon (âge	
	:masculin âgées de 17 à		:inférieur à 20 ans	
	:19 ans (en années		:pour la majorité)	
	:révolues)		:	
	:	:	:	:
:Actifs et	:	:	:	:
: apprentis ...	: 100.844	: 46 %	: 108	: 55 %
:Non actifs	: 119.104	: 54 %	: 87	: 45 %
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:
: TOTAL	: 219.948	: 100 %	: 195	: 100 %
:	:	:	:	:
:	:	:	:	:

Compte tenu du fait que les jeunes sont en majorité âgés de moins de 20 ans, il semble qu'une tendance se dessine pour une plus forte proportion de personnes au travail.

Mais c'est pour le niveau d'enseignement général et professionnel que les différences avec la population de référence sont plus claires

.../....

Niveau scolaire ou apprentissage professionnel :

On relève d'abord la présence de six illettrés. La définition n'étant pas ici en cause, ce fait est d'autant plus frappant qu'il s'agit, rappelons-le, d'un groupe de français et de jeunes.

	Population masculine de 15 ans et plus de la région parisienne		Echantillon	
Sans diplôme et C.E.P. seulement	1.937.520	62,2 %	162	83 %
Autres	1.177.220	37,8 %	33	17 %
TOTAL	3.114.740	100 %	195	100 %

Pour ce qui est du niveau des diplômes possédés, si la répartition était identique à celle de la population de référence, nous aurions seulement 121 jeunes sans diplômes ou possédant simplement le niveau du C.E.P. et 74 de niveau supérieur ; or, les effectifs observés sur l'échantillon sont respectivement 162 et 33

Le test de X^2 montre que cette différence est hautement significative.

Le niveau est donc faible et ceci corrobore l'ensemble des informations apportées par l'étude de cet échantillon.

Les conclusions auxquelles a abouti l'examen des statistiques fournies par l'étude sur les jeunes adultes paraissent ainsi peu originales (bien qu'il ait été nécessaire d'en faire l'étude). De très nombreuses recherches sur la délinquance ont toujours fait état des caractéristiques particulières du milieu dans lequel elle s'inscrit. Tout récemment encore, paraissait dans "Population" une étude sur les "caractères sociaux de jeune délinquantes d'un Centre d'observation" (Cl. Levy et Dr.B.Castets, "Population" (INED) 1971 n° 2) . On y lisait : "l'on se trouve sans cesse confronté à des conditions de vie très défavorables, à un milieu perturbé, à des familles souvent dissociées, misérables, à une extrême instabilité professionnelle des parents, à une profonde carence du logement." L'échantillon portait sur 100 jeunes âgés de 15 à 20 ans.

CONFIDENTIAL

The following information is being furnished to you for your information only. It is not to be disseminated outside your organization.

Category	Item	Value	Unit	Notes
...
...
...

This report is classified as CONFIDENTIAL. It contains information that is exempt from public release under the Freedom of Information Act, 5 U.S.C. 552.

CONFIDENTIAL - SECURITY INFORMATION

...

The information contained in this report is the property of the Department of Defense and is to be controlled, stored, and disposed of in accordance with the Department's security policies. It is not to be disseminated outside your organization.

B - ESSAI DE CONSTRUCTION D'UNE TYPOLOGIE.

Les efforts de l'équipe de recherche ont tendu sur la base des informations recueillies à mettre au point une typologique de traitement. Cette typologie doit être avant tout opérationnelle, c'est-à-dire permettre de classer les individus de la façon la plus discriminante possible. Les types choisis sont ceux utilisés par de nombreux auteurs mais nous les avons classés d'une manière originale, qui nous semble plus proche des caractéristiques de notre population. On doit rappeler à cet égard qu'il n'existe pas de système qui permette la classification de tous les cas, mais seulement des schémas diagnostiques provisoires dont la valeur dépend de leur valeur ordonnatrice d'une part, et de leur fertilité pour un traitement spécifique. Ainsi que le font remarquer DELAY et PICHOT (37).

Le nombre des typologies, la diversité des termes employés, la multiplicité des apports peuvent donner une impression de confusion. A un examen attentif, toutefois, il existe de très nombreuses correspondances entre les systèmes. Sans doute la plupart des typologies existantes ont-elles tendance à n'envisager que des aspects partiels de la personnalité pour établir leurs classifications. Une typologie véritable devrait tenir compte à la fois des composantes morphologiques, physiologiques, affectives, volitionnelles et enfin intellectuelles".

En criminologie, on a principalement construit des typologies qui reposent sur des théories n'envisageant que peu de critères ou un seul critère, un seul concept. (Par exemple la recherche de WARREN par rapport au niveau de maturité interpersonnelle). Or, selon HOCHMANN (38) "un concept n'a de valeur que s'il révèle à l'usage sa valeur heuristique ou pratique". Construire une typologie revient donc à fabriquer un instrument de recherche ayant les qualités d'un instrument de recherche. La typologie obtenue ne doit donc pas être uniquement satisfaisante intellectuellement et théoriquement, elle doit être avant tout opérationnelle, c'est-à-dire, qu'elle doit permettre de classer les individus de la façon la plus discriminante possible. Mais, en outre, le type ne doit pas impliquer une vision statique mais définir une évolution dynamique

La présente recherche a permis de dégager quatre groupes de sujets :

Un premier groupe a été constitué à partir de critères psychiatriques, un second à partir de critères psychologiques, sociologiques et d'évolution. Un troisième groupe a été constitué à partir de critères psychologiques, psychiatriques mais aussi génétiques et situationnels. Enfin le groupe IV est constitué surtout à partir de l'élément situationnel.

Cette diversité de point de vue selon lesquels se constituent les différents groupes entraîne forcément une diversité dans la notion de délinquance. Il s'agit de nombreux comportements "délinquants" appelés à entraîner une diversité de traitements. Par suite, être délinquant ou ne plus l'être ne signifie pas du tout la même chose pour les quatre groupes et il faut bien en tenir compte dans l'élaboration des différents traitements.

Dans le premier groupe le diagnostic se pose plutôt au niveau somatique et ne laisse que peu de place à des transitions entre santé et maladie.

Dans le groupe II, qui se différencie du premier par l'absence de symptomatologie spécifique connue, le diagnostic se fait au niveau psychologique et psychosociologique. Ce diagnostic permet la classification en inadaptés passifs et actifs et en suradaptés, quoiqu'en général une différenciation des sous-groupes n'est pas nettement définie.

Il semble donc que la typologie proposée ait l'avantage d'être superposable à la fois avec une échelle d'adaptabilité (*) allant des sujets les moins adaptables aux sujets les plus adaptables, avec une échelle de maturité allant des sujets les plus immatures aux sujets les plus maturés (et il est possible de retrouver la structure de la typologie de WARREN) et aussi avec une échelle d'anormalité-normalité, allant des sujets les plus anormaux, c'est-à-dire sortant de la norme aux sujets les plus normaux.

Il faut maintenant s'attacher plus particulièrement à l'étude de chacun de ces groupes.

Dans le premier groupe, il s'agit de déviations d'origine pathologique. Cette déviation se retrouve chez des malades, aigus ou chroniques, chez qui l'acte est la conséquence d'un processus mental pathologique (schizophrénie par exemple) ou bien chez des sujets anormaux (débiles encéphalopathes par exemple).

..../....

(*) - L'adaptabilité variant en fonction inverse de la précocité des troubles de l'adaptation, de leur importance et de leur signification.

Dans le deuxième groupe, il s'agit d'une déviance type style de vie. Elle regroupe les sujets que certains appellent "psychopathes" et que nous appelons "sociopathes" dans notre terminologie, pour des raisons que nous développerons plus loin.

Dans le troisième groupe, il s'agit de déviance névrotique et dans le quatrième groupe de déviance circonstancielle.

Le premier groupe, celui des déviants d'origine pathologique, nous le laisserons de côté, car les individus qui en font partie, ne peuvent être soumis à un traitement pénitentiaire et doivent bénéficier d'un traitement approprié en hôpital psychiatrique.

Nous étudierons donc maintenant, plus en détail, les trois autres groupes en allant des sujets les plus "normaux" aux sujets les plus "anormaux", c'est-à-dire, qui s'écartent le plus de la norme sociale.

I) - Le groupe des circonstanciels ou groupe des délinquants normaux.-

Parler ici de délinquants "normaux" revient à dire que nous ne considérons pas nécessairement le délinquant comme un névrosé ou un psychopathe. Il existe en effet un processus, que l'on peut appeler "normal", qui aboutit à une structuration délinquante de la personnalité. On peut déceler pourtant chez ce type de délinquant des difficultés dans ses contacts avec autrui, donc un trouble au niveau des interrelations humaines ; ce trouble ne nous autorise pas à poser le problème en termes d'anormalité.

Il est notoire que le concept de normalité est difficile à définir. Nous ne chercherons pas ici à le décrire nous renvoyons au livre de F. DUYKAERTS. Par contre, il existe une démarche plus simple, qui sera la notre, qui consiste à décrire la personnalité normale par rapport à la personnalité névrotique, d'une part (que nous décrirons plus loin) et à celle que l'on pourrait qualifier de psychopathique ou de sociopathique.

Comme nous l'avons dit plus haut, on peut parler de trouble, de conflit, sans quitter le domaine du normal. Le conflit est lié avant tout à la condition humaine et la plupart des hommes éprouvent à un moment ou à un autre de leur histoire une certaine difficulté à respecter les impératifs que la morale sociale impose. Cette difficulté ne se traduit pas

toujours par un acte délinquant, mais souvent d'une manière que l'on peut considérer comme négative socialement et humainement. Les hommes choisissent donc différents moyens pour résoudre leurs conflits, ces moyens peuvent respecter la lettre de la loi, tout en comportant une véritable négation d'autrui. Dans certains cas, il peut même y avoir infraction et donc répression sociale. Toutefois, psychologiquement, on ne peut pas dire qu'il y a une différence de nature entre les actes que l'on qualifie d'infraction et ceux qui ne le sont pas. Nous parlerons donc de délinquance circonstancielle lorsque cette délinquance recouvre un processus normal. Ce processus normal, qui aboutit au délit est caractérisé par une série de conflits et donc de choix. Bien sur, ces choix sont conditionnés par les expériences antérieures, par des caractéristiques de la personnalité, mais ils restent déterminés par la situation, donc par des facteurs extérieurs. Ce type de délinquance, le processus qui y aboutit est tout différent de ce que l'on observe dans le type névrotique par exemple. Le rôle du psychologue, à ce niveau, doit être d'essayer de dégager la manière dont sont vécus par le sujet les différents constituants de la situation et lui permettre de reconstruire les choix antérieurs selon un schéma plus positif.

Le traitement peut se concevoir ici à deux niveaux : à un niveau personnel d'abord, puisque l'acte commis pose un problème par rapport à un cadre de valeurs bouleversé par une situation que le sujet a essayé de transformer, parce que ressentie de façon conflictuelle ; ensuite au niveau des rapports qu'a le sujet avec la collectivité, puisqu'il est obligé de considérer ses actes comme des actes graves, même si lui n'est pas conscient de leur gravité.

2) - Le groupe des névrosés. -

Nous parlerons ici de processus névrotique "lorsque l'acte délinquant s'impose en quelque sorte au sujet pour des raisons obscures liées à des événements situés dans un passé qui échappe à sa conscience et qu'il se trouve incapable de dominer" (40).

La délinquance dans ce groupe, constitue une manière détournée de résoudre les conflits. Elle s'impose comme une possibilité de diminuer une certaine tension psychologique. La délinquance sexuelle, fait presque toujours partie de ce groupe ; certains vols peuvent également y avoir leur place, lorsqu'ils représentent une compensation à une frustration vécue comme intolérable. Beaucoup de carrières délinquantes ont commencé par n'être qu'une réaction de ce type.

La dimension névrotique existe dans la plupart des cas. Mais nous ne parlerons de délinquance névrotique que lorsque nous nous retrouverons devant un sujet entièrement submergé par la pression d'un passé qu'il est incapable de prendre en charge. Il faut admettre, bien sûr, que la barrière entre délinquance normale et délinquance névrotique n'est jamais nette. Nous avons toujours affaire à des processus psychologiques normaux, c'est-à-dire, qui sont effectivement vécus par la plupart des hommes, dans le cas des névrosés il y a une sorte de désaccord entre le comportement effectif et l'enseignement de la réalité.

On sait que le terme de névrose a vu son sens se modifier au cours de l'histoire. Ce sont disait CHARCOT, des états morbides ayant évidemment pour siège le système nerveux, et qui ne laissent sur le cadavre aucune trace matérielle décelable. Cette conception, bien qu'on la retrouve après 1900 s'est considérablement modifiée. Aujourd'hui on met l'accent sur l'étiologie et la signification psychologique des névroses, les théories de FREUD ayant été déterminantes dans cette nouvelle orientation.

Un certain nombre de caractères définissent les névroses :

- les troubles du comportement qu'elles déterminent sont mineurs ;
- le malade garde la conscience du caractère morbide de ses troubles ;
- les troubles sont compréhensibles psychologiquement ;
- les facteurs psychologiques ont un rôle important dans leur genèse.

L'opposition entre névrose et psychose est particulièrement nette. "Les névroses sont des développements compréhensibles de la personnalité, liées à des causes psychologiques, les psychoses sont des processus rompant de manière incompréhensible psychologiquement le cours du développement de la personnalité et dont la cause est principalement organique ou génétique" (41). La distinction entre névrose et psychopathie est plus délicate. Le terme de personnalité psychopatique a été d'abord employé en Allemagne, puis en Angleterre avant d'arriver en France. Il désigne des états qui sont permanents et qui ne diffèrent des personnalités normales que quantitativement et non qualitativement. La psychopathie recouvre en partie la notion de déséquilibre. "Le déséquilibré" est un sujet dont le comportement est constitutionnellement anormal et est marqué par une instabilité sociale et professionnelle, avec souvent délinquance, une mauvaise qualité de l'affectivité qui est ou faible ou très labile, une incapacité à profiter de l'expérience, une fragilité particulière de la personnalité avec au moindre stress l'apparition de réactions d'allure psychotique, dites bouffées délirantes, mais transitoires et de symptomatologie atypique". Les différences entre névroses et personnalités psychopatiques reposent donc sur des aspects étiologiques et symptomatiques. Jusqu'à présent on pensait que les personnalités psychopatiques

étaient innées alors que les névroses sont acquises et liées à des facteurs psychologiques. Actuellement on a tendance à penser que les traumatismes psychologiques jouent un rôle aussi important dans la genèse des personnalités psychopathiques. Il est quelquefois difficile de distinguer la différence d'autant plus que l'on rencontre des névroses qui se développent sur une personnalité psychopathique.

Compte tenu des observations qui précèdent, il semble que les sujets névrotiques rangés dans ce groupe doivent être traités psychologiquement ; c'est-à-dire qu'avec eux le meilleur traitement, le plus efficace est la psychothérapie individuelle. Cette psychothérapie a pour but d'actualiser les problèmes profonds de ces sujets, de les ramener à la conscience.

3) - Le groupe des sociopathes.-

Le concept de sociopathie que nous employons ici correspond à la définition du sociopathe dans la littérature anglo-saxonne et à la définition du psychopathe que donnent les auteurs qui partent d'une hypothèse constitutionnaliste (42). Nous expliquerons plus loin pourquoi nous avons préféré le terme de sociopathe à celui de psychopathe. Pour le moment, contentons-nous de reprendre les différentes définitions du psychopathes que présente CASSIERS dans son ouvrage (43).

"La plupart des auteurs du siècle dernier voyaient comme étiologie essentielle à la psychopathie la constitution ou l'hérédité. Plusieurs auteurs modernes comme BARBE (44) ou GENIL PERRIN (45) penchent encore pour cette explication".

Les auteurs constitutionnalistes ont mis en évidence un certain nombre de traits caractéristiques : faiblesse ou absence du sens moral, manque manifeste des psychopathes à créer des liens affectifs stables, le manque ou l'absence de sentiment de culpabilité, l'inadaptation sociale, l'instabilité impulsive.

Au plan étio-pathogénique, l'attention de ces auteurs s'est portée surtout sur le fait qu'on ne trouve aucune affection chez ses sujets qui puisse expliquer les troubles du comportement : les psychopathes ne sont ni débiles mentaux, ni psychotiques, ni même nettement névrosés.

Ils sont constitués anormaux. La psychopathie pour ces auteurs étant d'origine organique. Pourtant l'étiologue constitutionnaliste n'apporte que peu de lumière à la compréhension des psychopathes.

Elle est invoquée invoquée ensuite a posteriori, non pour étayer un diagnostic, mais pour satisfaire un besoin humain d'explication logique. De plus, ces théories peuvent être considérées comme défaitistes et pessimistes dans la mesure où on part de l'idée que les psychopathes ne sont pas traitables.

Un grand nombre d'auteurs anglo-saxons se sont attachés à décrire le syndrome psychopathique (46). C'est ainsi que CRAFT (47) nous donne la description suivante :

SYMPTOMES POSITIFS :

- Primaires.

- . manque de sensibilité à autrui, c'est-à-dire en d'autres termes inaffectivité ;
- . disposition à agir impulsivement, c'est-à-dire sans prévoir les conséquences de ses actes ou encore, sans en prendre la responsabilité morale.

- d'où dérivent secondairement.

- . une combinaison des deux premiers symptômes conduisant de toute manière à l'égoïsme et fréquemment aux agressions majeures ou mineures envers autrui ;
- . une absence de honte et de remords ;
- . une impuissance à profiter de l'expérience, ce qui entraîne un manque de réaction à la punition ;
- . une absence de motivation à long terme conduisant à une inadaptation générale de la conduite.

SYMPTOMES NEGATIFS :

- . ces sujets ne présentent aucun signe de psychose classique ;
- . sur le plan intellectuel, ils ne montrent pas de déficit, ils restent aussi intelligents que la moyenne.

Pour KARFMAN (48), le terme de psychopathie ne recouvre comme seul symptôme que l'attitude anti-sociale. Le psychopathe est avant tout un délinquant. De nombreux psychanalystes se sont alors intéressés à la criminologie utilisant les concepts freudien pour expliquer la genèse de ce trouble.

The first part of the report deals with the general situation in the country and the progress of the work done during the year. It also mentions the various committees and their work.

The second part of the report deals with the work done by the various committees and their progress during the year.

REPORT OF THE COMMITTEE

The committee has been very busy during the year and has done a great deal of work in various fields.

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

REPORT OF THE COMMITTEE

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

REPORT OF THE COMMITTEE

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

The committee has also held several meetings and has discussed the various matters which have come before it.

HESNARD, dans sa psychologie du crime (49), a fait une synthèse des différentes hypothèses proposées. Pour les psychanalystes, la psychopathie n'a rien d'un trouble constitutionnel. L'absence de sens moral, l'inaffectivité est une conséquence directe des relations maternelles du sujet dans la prime enfance. Pourtant, les carences affectives maternelles se trouvent aussi à l'origine des névroses et peut être aussi des psychoses. "Reste donc à savoir pourquoi le psychopathe résout ses problèmes de carence par le rejet de tout lien affectif et moral, là où le névrosé culpabilise sa frustration, introjecte son agressivité, et déréalise partiellement son lien interhumain" (CASSIERS). Ce qui revient à poser le problème du passage à l'acte, décrit par TRILLAT (50). "L'histoire des psychopathes est faite d'histoires", elle répond essentiellement à trois critères : fixité, brutalité, soudaineté des réactions ; mobiles de l'acte obscurs à la conscience du sujet, qui obéit à un coup de tête (les motivations dans leur obscurité ont un caractère massif, non élaboré) ; réactions non médiatisées par un maniement symbolique ou imaginaire tel que le jeu, les fantasmes, le langage, le déséquilibré s'exprime par son corps.

Il semble donc que le "passage à l'acte soit le critère central et caractéristique de la psychopathie.

Pour SZONDI (51), les caractéristiques essentielles de la psychopathie sont les suivantes :

- " - le syndrome du principe de jouissance : c'est-à-dire que
" le sujet manifeste des fixations anales et orales ayant
" pour résultat une incapacité de retenir le désir, un
" besoin de s'emparer et de posséder le partenaire, un désir
" insatisfait d'être accepté, une absence d'échelle de valeurs
" dans le comportement ;
"
- " - le syndrome de perte du milieu : c'est-à-dire une censure
" trop faible ou unexistante. Alors que névrosés et
" psychotiques manifestent une censure trop sévère, les
" psychopathes montrent un vecteur "moral-éthique" quasi
" inexistant. Le milieu n'est pas introjecté chez eux, et
" n'exerce donc pas sa pression sur le comportement ;
"
- " - plus profondément enfin, un trouble dans la "pulsion de
" contact", c'est-à-dire au niveau de la relation duale
" avec la mère préfiguration de la relation à autrui. Par
" incapacité d'accepter une frustration au niveau de cette
" relation, et par insuffisance de freinage, le psychopathe
" est amené à chercher toute sorte de substituts sur un
" mode pervers qui peut varier cliniquement, mais garde
" toujours la même signification profonde d'annexion
" d'autrui."

CLECKLEY (52), aux Etats Unis, a décrit de son côté le psychopathe, d'une façon semblable, mais en employant une terminologie différente. Il appelle ces malades "personnalités antisociales" ce qui équivaut au terme de "sociopathe" employé par nous et emprunté à HOCHMAN (53).

Ainsi que le fait remarquer celui-ci, le chercheur en sciences humaines ne peut éluder la démarche philosophique, car il prend l'homme pour objet de son savoir et de son action.

L'homme ne peut plus être considéré comme une chose et une telle démarche est anti-scientifique dans la mesure où elle se limite arbitrairement à certains aspects de son objet. "Vouloir refuser la dimension philosophique de l'homme, c'est renoncer à construire une anthropologie, car le problème philosophique (l'homme, le monde, les rapports de l'homme au monde et les valeurs qui fondent ce rapport) est inhérent à la problématique humaine. Mettre entre parenthèse la subjectivité et l'angoisse existentielle, c'est couper de sa réalité même le phénomène humain" (54)

Trois courants philosophiques sont à prendre en considération, pour cet auteur : le personalisme, l'existentialisme, le marxisme, auxquels il faut ajouter l'influence de la psychanalyse.

Trois postulats sont énoncés :

- Premier postulat : l'homme comme une personne. L'homme est une valeur, toute recherche anthropologique implique une référence éthique. L'homme est un tout, donc toute tentative mécaniciste qui oublie ce caractère de l'homme et isole des tranches de comportement, isole tel aspect au dépens de tel autre, apparaît comme non scientifique, anti-humaine, donc non-objective.
- Deuxième postulat : l'homme est un "système en action". L'homme est fluidité, mouvement, création continue. La démarche objectivante n'est pas objective, car elle déforme son objet. "La seule voie vers la connaissance "objective" d'autrui est "inter-subjective" (J. FAVEZ-BOUTONNIER) et doit donc passer par un dialogue authentique, signifiant pour les deux partenaires. Ce qui entraîne à une non-distinction entre la recherche et l'action, car chercher c'est déjà vouloir agir dans un certain sens.
- Troisième postulat : l'homme est un être social, en relation dialectique avec le groupe.

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...
...the ... of ...

...the ... of ...
...the ... of ...

Parler de sociopathie nous entraîne donc à privilégier l'aspect contact de l'individu avec les institutions sociales. Le sociopathe est celui qui n'a plus de contact avec les institutions et échoue dans son intégration sociale. On pourrait dire aussi qu'il ne peut qu'adopter des rôles sociopathiques, c'est-à-dire des rôles non reconnus par la société. Ici on privilégie un mécanisme social pathogène et non un certain type de malade. Le déterminisme des troubles apparaîtra essentiellement social.

C) - CARACTERISTIQUES DE PERSONNALITE DES JEUNES
DETENUS OBSERVES.-

Nous avons procédé à deux répartitions de 100 sujets :

- une répartition selon les quatre groupes proposés ;
- une répartition selon des critères médicaux.

L'examen médical a montré en effet que 70% de la population étudiée présentait des signes pathologiques (27% présentaient quelques signes ; 43% présentaient des signes importants).

L'élément proprement médical ayant pris une telle importance, nous avons jugé nécessaire de poursuivre l'étude dans ce sens et nous avons établi un tableau donnant la répartition des sujets selon les catégories médicales, c'est-à-dire faisant la distinction entre :

- aucun signe pathologique
- quelques signes pathologiques
- signes pathologiques importants ;

et la distinction entre signes :

- somatiques
- psychiatriques
- somatiques plus psychiatriques.

On s'aperçoit alors de l'importance des petits signes somatiques, qui représentent 21% des petits signes, et l'importance des signes psychiatriques (27%) dans la catégorie "signes pathologiques importants".

La répartition dans les quatre groupes a été faite par deux personnes, de manière à obtenir des résultats plus objectifs. De même que dans la recherche de M.Q. WARREN, cette méthode présente un inconvénient. Pour arriver à des résultats, dont la validité soit certaine, il faut que les deux évaluateurs aient un entraînement suffisant pour répartir les sujets avec un maximum de concordance. Notre répartition présente à notre avis un avantage, dans la mesure où elle tient compte de renseignements variés, provenant de différentes sources, ce qui diminue la distortion que pourrait entraîner une évaluation subjective.

Nous avons ensuite fait la répartition de l'échantillon, en croisant les deux variables, c'est-à-dire, les types et les renseignements médicaux. Les résultats montrent notamment que la répartition des gens bien portants selon les quatre groupes, n'est pas régulière. Dans le groupe des sujets à la limite de la maladie mentale, il n'y a aucun sujet en bonne santé. Dans le groupe des sociopathes, près de 29% peuvent être considérés comme en bonne santé. Ce pourcentage est moins important en ce qui concerne le groupe des névrosés (23%). Le groupe IV des sujets normaux recueille 63% de sujets bien portants.

REPARTITION DES SUJETS SELON LES QUATRE GROUPE PROPOSES

GROUPE I cas-limites	14 %
GROUPE II sociopathes	45 % (1)
GROUPE III névrosés	22 %
GROUPE IV circonstanciels	19 %

(1) - Les sous-groupes du groupe II se répartissent de la manière suivante :

- actifs 9 %
- passifs 33 %
- suradaptés 3 %

1. The first part of the document is a list of names and addresses.

1. Mr. J. H. Smith	123 Main St.
2. Mrs. A. B. Jones	456 Elm St.
3. Mr. C. D. Brown	789 Oak St.
4. Mr. E. F. Green	101 Pine St.

2. The second part of the document is a list of names and addresses.

- 1. Mr. G. H. White
- 2. Mrs. I. J. Black
- 3. Mr. K. L. Gray

REPARTITION DES SUJETS SELON LES CATEGORIES MEDICALES

Aucun signe pathologique (0)	30 %
<hr/>	
Quelques signes pathologiques (I) ...	27 %
dont : somatiques	21 %)
psychiatriques	5 %)
somatiques plus psychiatriques	1 %)
<hr/>	
Signes pathologiques importants (II).	43 %
dont : somatiques	12 %)
psychiatriques	27 %)
somatiques plus psychiatriques	4 %)

STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE

<p>1911</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1912</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1913</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1914</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1915</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1916</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1917</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1918</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1919</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1920</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1921</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1922</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1923</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1924</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1925</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1926</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1927</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1928</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1929</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>
<p>1930</p>	<p>STATE OF CALIFORNIA - DEPARTMENT OF AGRICULTURE</p>

TABLEAU COMPLET DES EFFECTIFS AVEC REPARTITION EN TYPES ET EN

CATEGORIES MEDICALES

	Aucun signe patho- logique	Quelques signes pathologiques			Signes pathologiques importants			TOTAL
		Psychia- triques	Soma- tiques	Psychia- triques et soma- tiques	Psychia- triques	Soma- tiques	Psychia- triques et soma- tiques	
Groupe I : cas-limites	0	0	I	0	7	4	2	I4
Groupe II : sociopathes ...	I3	2	I3	I	9	7	0	45
Groupe III : névrosés	5	0	3	0	II	I	2	22
Groupe IV : circonstanciels	I2	3	4	0	0	0	0	I9
TOTAL	30	5	2I	I	27	I2	4	I00

REPORT OF THE COMMISSIONER OF THE GENERAL LAND OFFICE

LANDS BELONGING TO THE CROWN

No.	Name of the Land	Area in Acres	Value in £	Rent in £	Rate in £	Remarks
1	Plot 1, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
2	Plot 2, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
3	Plot 3, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
4	Plot 4, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
5	Plot 5, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
6	Plot 6, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
7	Plot 7, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
8	Plot 8, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
9	Plot 9, Victoria Park	10	100	10	10	Open land
10	Plot 10, Victoria Park	10	100	10	10	Open land

TABLEAU COMPLET DES POURCENTAGES AVEC REPARTITION EN TYPES ET EN

CATEGORIES MEDICALES

	Aucun signe patho- logique	Quelques signes pathologiques			Signes pathologiques importants			TOTAL
		Psychia- triques	Soma- tiques	Psychia- triques et soma- tiques	Psychia- triques	Soma- tiques	Psychia- triques et soma- tiques	
Groupe I : cas-limites ...	0 %	0 %	7,1 %	0 %	50 %	28,6 %	14,3 %	14 %
Groupe II : sociopathes ..	28,9 %	4,4 %	28,9 %	2,2 %	20 %	15,6 %	0 %	45 %
Groupe III : névrosés	22,7 %	0 %	13,6 %	0 %	50 %	4,6 %	9,1 %	22 %
Groupe IV : circonstanciels	63,1 %	15,8 %	21,1 %	0 %	0 %	0 %	0 %	19 %
	30 %	5 %	21 %	1 %	27 %	12 %	4 %	100 %
	30 %		27 %			43 %		100 %

STATE OF TEXAS, COUNTY OF DALLAS

DEEDS

Book	Page	Grantor	Grantee	Value	Date	Remarks
100	100	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	101	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	102	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	103	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	104	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	105	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	106	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	107	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	108	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	109	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	
100	110	J. M. Smith	W. D. Jones	100.00	1900-01-01	

MODELE DE DOSSIER D'OBSERVATION UTILISE DANS LA RECHERCHE

- I - Inventaire biographique

- 2 - Examen médical

- 3 - Antécédents pathologiques

- 4 - Inventaire clinique

RECORDS OF THE BOARD OF SUPERVISORS

1. [Illegible]

2. [Illegible]

3. [Illegible]

4. [Illegible]

- NOM
- PRENOMS
- DATE DE NAISSANCE
- LIEU DE NAISSANCE
- DOMICILE
- NATIONALITE

I N V E N T A I R E B I O G R A P H I Q U E
(souligner la rubrique correspondante)

I - DONNEES INDIVIDUELLES ET FAMILIALES -.

Filiation : Légitime - Naturelle - Incestueuse -
Sans ascendant connu - Reconnu par un tiers -

Fratie (Nombre) : Frères : Soeurs :
Demi-frères : Demi-soeurs :

Fratie (rang) :

Dissociation du couple parental :

Pas de dissociation
Séparation épisodique
Séparation définitive Age du sujet :
Divorce Age du sujet :

Père - Inconnu Date de naissance :
Vivant - décédé Age du sujet :
Activité professionnelle :

Mère : Inconnue Date de naissance :
Vivante - décédée Age du sujet :
Activité professionnelle :

Substitution d'un des parents après décès, séparation ou divorce -.

Père : concubinage - remariage Age du sujet :
Activité professionnelle de la concubine :

Mère : concubinage - remariage Age du sujet :
Activité professionnelle du concubin :

Conditions dans lesquelles le sujet a été élevé (*)

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20
Assistance publique
Nourrice
Parents
Mère seule
Mère et concubin
Père seul
Père et concubine
Tiers familiaux
Seul

Scolarité : Durée
Niveau
Diplômes

Vie professionnelle -.

Apprentissage : le sujet a-t-il suivi un apprentissage ? OUI - NON
Durée :
Résultat :
Profession apprise :

Travail : N'a jamais travaillé OUI - NON
Travaillait au moment de son arrestation OUI - NON
Activité exercée
Instabilité dans l'emploi OUI - NON
Instabilité dans le métier OUI - NON

Service militaire :
Le sujet a-t-il fait son service militaire ? OUI - NON
A-t-il été réformé ? OUI - NON
Motif de la réforme ?
Est-il sursitaire ? OUI - NON
A-t-il commis une infractions pendans son service ? OUI - NON
Laquelle ?

Mode de vie actuel :
Socialément intégré
Vagabond
Beatnik - hippy - etc...
en relation avec le milieu

* Relier les points correspondants aux périodes d'âge.

Section 10 - [Illegible]

Table with multiple columns and rows of data, including numerical values and text labels.

[Illegible text]

Section 11 - [Illegible]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

[Illegible text]

Vie psychosexuelle et familiale -.

Situation matrimoniale : célibataire - marié (e) - divorcé (e)

Nombre d'enfants :

Avec qui vivait le sujet au moment de son arrestation : seul - parents -
père - mère - tiers familiaux - concubin (e) - camarade -

Troubles de la sexualité : homosexuel - travesti - protistué (e) -

Intoxication : alcool

stupéfiants : haschich - marijuana - héroïne - morphine - opium -
cocaïne - L.S.D. - amphétamines.

I - PASSE DELICTUEUX -.

Age de la première infraction :

Nature de l'infraction :

Mesures prises :

Remis aux parents

- à une institution d'éducation autre qu'une I.P.E.S.
- à un établissement médico-pédagogique
- au service de l'aide sociale à l'enfance
- à une I.P.E.S. ou à un internat approprié

Condamné à une peine avec sursis simple

- à une peine avec sursis et mise à l'épreuve
- à une peine sans sursis
- à une amende avec sursis
- à une amende sans sursis

Nombre de condamnations :

Type de délits :

Durée des peines :

Délit actuel :

- avec ou sans complices
- en bande

Prévenu - condamné

Peine :

Lieu du délit :

Date du délit

Incarcéré le :

Provenance :

Proposition d'affectation :

NOM

PRENOMS

E X A M E N M E D I C A L

(souligner la rubrique correspondante)

ANTHROPOMETRIE - MORPHOLOGIE --.

Poids
Taille
Robustesse OUI-NON - Sthénie OUI-NON - Groupe sanguin
Rhésus

PEAU --.

Tatouages - Cicatrices inesthétiques - Acné - Eczéma - Psoriasis -
Prurit urticaire - Alopécie - Ichtyose - autres maladies :

OS - ARTICULATIONS --.

Rachitisme - Maladie osseuse infectieuse - Fractures fréquentes des membres -
Tumeurs malignes des os - Luxation fréquente de la hanche - Rhumatisme aigu -
Rhumatisme chronique - Autres maladies ostéo-articulaires :

OPHTALMOLOGIE --.

Déficiencé de la vision - Cécité - Anomalies des yeux - Cataracte -
taie - Glaucome - Névrite optique - Autres maladies des yeux :

O.R.L. --.

Otites - Mastoïdites - Hypoacousie - Surdité - Bourdonnement - Vertiges -
Ozène - Sinusites - Laryngites - autres maladies O.R.L. :

BOUCHE - DENTS --.

Malposition dentaire - Edenté - Prothèse - Autres maladies (bouche ou dents) :

1914
1915
1916

1917
1918
1919

1920
1921
1922

1923
1924

1925
1926

1927

1928
1929

1930

1931
1932

1933

1934
1935

1936

1937
1938

1939

1940
1941

APPAREIL PLEURO-PULMONAIRE -.

Asthme - Emphysème - Dilatation des bronches - Séjours en sana - Autres affections pleuro-pulmonaires :

APPAREIL CARDIO-VASCULAIRE -.

Cardiopathies congénitales - Cardiopathies vasculaires - Endocardites - Myocardites - Insuffisance cardiaque - Troubles du rythme - Coronarite - Infarctus - Maladie de l'aorte - H.T.A. - artérites - varices - autres maladies cardio-vasculaires :

APPAREIL DIGESTIF - FOIE -.

Intolérance alimentaire de l'enfance - anoraxie de l'enfance - ulcère gastro-duodéal - gastrectomie - gastralgie - colites - hernies - appendicite - ictère - autres maladies hépato-vésiculaires ou pancréatiques :

MALADIES ENDOCRINES ET DE LA NUTRITION -.

Obésité - maigreur - diabète - dysthyroïde - traitement hormonal - Autres maladies endocrines et de la nutrition :

SANG - RATE - GANGLIONS -.

Anémies - hémopathies bénignes - hémopathies malignes - adénites - Autres maladies du sang (rate-ganglions) :

APPAREIL URO-GENITAL -.

Albuminurie - néphrites - pyélo-néphrites - malformations rénales - cryptorchidie - phimosis - hypospadias - autres maladies de l'appareil uro-génital :

SYSTEME NERVEUX -.

Chorée - poliomyélite - troubles cérébraux d'origine vasculaire - paralysies - polynévrites - traumatisme céphalique avec ou sans perte de conscience - interventions neuro-chirurgicales - Autres maladies du système nerveux :

MALADIES INFECTIEUSES -.

Maladies infectieuses graves - Rhumatisme articulaire aigu.

INTOXICATIONS -.

Professionnels - médicamenteuses - autres intoxications :

NOM

PRENOMS

I - ANTECEDENTS PATHOLOGIQUES ET DEVIANCE SOCIALE D'UN ASCENDANT OU COLLATERAL

(souligner la rubrique correspondante)

LIEN DE PARENTE : Père - Mère - Frère - Soeur - Grand-père - Grand-mère -
Arrière-grands-parents - Oncle - Tante.

A - Antécédents somatiques et psychiatriques.

Aspect quantitatif : Hôpital psychiatrique - Séjour en clinique ou service médico-psychiatrique - Consultation spécialisée (y compris consultation médico-psychologique)
Consultation du médecin de famille pour troubles neuro-psychiques -
Antécédents non concrétisés par une intervention médicale.

Aspect qualitatif : Alcoolisme - Suicide - Affection psycho-somatique - Syphilis -
Débilité - Autres toxicomanies - Infirmité - Longue maladie
invalidante.

B - Déviante sociale.

Délinquance juvénile seule avec placement en centre -
Délinquance juvénile seule dans placement en centre -
Délinquance juvénile et sans renseignement -
Délinquance adulte seule - Délinquance juvénile et adulte -
Souteneur - Prostituée - Prostitution masculine - Incitation à la prostitution
Vagabondage ou mendicité - Déchéance de la puissance parentale.

II - ANTECEDENTS PERSONNELS PATHOLOGIQUES (Somatiques et psychiatriques)

Aspect quantitatif : Hôpital psychiatrique - Séjour en clinique ou service médico-psychologique - Consultation spécialisée (y compris consultation médico-psychologique) - Consultation du médecin de famille pour troubles neuro-psychiques - antécédents non concrétisés par une intervention médicale.

Aspect qualitatif : a) Au cours de la petite enfance -.

Incidents en cours de grossesse de la mère - Trauma néo-natal (forceps, cordon, anoxie, séjour en clinique) - convulsions de l'enfance (pendant les six premiers mois) - Toxicose - Anorexie, difficultés alimentaires - Retard, trouble du développement staturopondéral - Retard du développement psycho-moteur - Retard du développement du langage - Incidents, anomalie du développement du langage (bègue - zézaïement) - Retard de l'acquisition du contrôle sphinctérien (énurésie tardive, encoprésie tardive).

b) Manifestations névrotiques -.

Tics - Onycophagie - Perturbation du sommeil (phobies de l'endormissement, cauchemars fréquents, parle la nuit, somnambulisme) - Perte de connaissance - Crise excito-motrices - Fugues - Conduites suicidaires : nombre de tentatives ... Traumatismes psychologiques, de guerre ou autres pendant l'enfance.

c) Antécédents neuro-organiques -.

Méningite ou encéphalite - Fièvre prolongée et inexplicée de l'enfance - Traumatisme crânien - Epilepsie.

d) Antécédents psycho-somatiques -.

Asthme - Eczéma, urticaire - Ulcères gastro-duodénaux - Hypertension artérielle solitaire -

e) Antécédents somatiques à retentissements psychiques -.

Longue hospitalisation de l'enfance (médicale, chirurgicale) -
Durée ; Age : - Séjour en sanatorium, aérium, préventorium - Chétivité (7 à 12 ans) - Troubles pubertaires somatiques - Anesthésie au masque - Déficit visuel - Déficit auditif - autres infirmités.

f) Antécédents médicaux et chirurgicaux -.

Affection cardio-vasculaire (souffle, rhumatisme articulaire, coronarite) - Affection digestive (gastrite, diarrhée, colite) - Affection tropicale (paludisme, amibiase) - Affection rénale (néphrite, albuminurie) - Tuberculose (pulmonaire ou extra-pulmonaire) - Autres infections pulmonaires - Otite, mastoïdite - Diabète - Cancer - Troubles endocriniens (goître exophtalmique, autres) - Syphilis - Ethylisme - Autres affections vénériennes - Autres toxicomanies - Blessures de guerre ou du travail.

Section 1: Introduction

The purpose of this document is to provide a comprehensive overview of the project's objectives and scope. It is intended for the project team and stakeholders. The document is organized into several sections, each covering a specific aspect of the project. The first section, 'Introduction', provides a general overview of the project's goals and the document's structure. The following sections, 'Background', 'Methodology', 'Results', and 'Conclusion', provide a detailed analysis of the project's progress and findings. The final section, 'References', lists the sources used in the project.

Section 2: Background

The project is set against a background of rapid technological advancement and increasing competition in the market. The primary goal is to develop a new product that meets the needs of our target audience. This section discusses the market conditions, the competitive landscape, and the rationale for the project. It also outlines the project's mission and vision, and identifies the key stakeholders involved in the project.

Section 3: Methodology

The methodology section describes the research and development process used in the project. It details the data collection methods, the analysis techniques, and the experimental procedures. This section provides a clear and concise description of the project's approach, ensuring that the results are reproducible and reliable.

Section 4: Results

The results section presents the findings of the project, including the key data points and the conclusions drawn from the analysis. It provides a clear and concise summary of the project's outcomes, highlighting the strengths and weaknesses of the product. This section is critical for understanding the project's impact and for making informed decisions about the future of the project.

Section 5: Conclusion

The conclusion section summarizes the project's findings and provides a final assessment of the project's success. It discusses the implications of the results and offers recommendations for future research and development. This section is essential for providing a clear and concise overview of the project's overall performance and for identifying areas for improvement.

Section 6: References

The references section lists the sources used in the project, including books, articles, and other documents. It provides a clear and concise list of the project's references, ensuring that the information is accurate and reliable. This section is essential for providing a clear and concise overview of the project's research and development process.

B I B L I O G R A P H I E

- (I) Le jeune adulte délinquant (Nations Unies 1965)
- (2) Il s'agit de "sondages" pratiqués par les services administratifs et non pas de recherches.
- (3) MERLE et VITU - Traité de droit criminel (Ed. Cujas 1967) n° 493
- (4) HOOD - La recherche relative à l'efficacité des sanctions et traitements (Etudes relatives à la recherche criminologique vol. I - Conseil de l'Europe 1967)
- (5) WILKINS - Criminology : an operational research approach (in A.T. Welford, ed. Society problems and methods of study) 1962
- (6) R. SCHMELCK - La distinction de la peine et de la mesure de sûreté (Mélanges PATIN (Ed. Cujas 1967)
- (7) RAYMONDIS L.M. - Les méthodes d'évaluation des résultats des traitements (Revue de Science Criminelle, 1967, n° 3)
- (8) MERLE et VITU (op. cit).
- (9) Voir sur ce point PINATEL (Revue de Science Criminelle, 1964, n° I, page 164) et les travaux du 4ème Congrès Français de criminologie in Le traitement des délinquants (P.U.F. I vol. 1966)
- (IO) VIDAL G. - Cours de droit criminel et de Science Pénitentiaire (I vol. Paris, 1928)
- (II) Méthodes modernes de traitement pénitentiaire (I vol. F.I.P.P. 1950
- (I2) Voir notamment BOUZAT-PINATEL - Traité de droit pénal et criminologie (Dalloz). J. LEAUTE - Criminologie et Science Pénitentiaire (P.U.F.) - SCHMELCK et PICCA - Pénologie et droit pénitentiaire (Cujas)
- (I3) cf. supra (4)
- (I4) BURGESS, E.W. (1928), Factors Determining Success or Failure on Parole. In Bruce. A.A. HAINO, A.G. BURGESS, E.W. and LANDESEO, The Workings of the Indeterminate Sentence Law and the Parole System of Illinois. Springfield, III. State Board of Parole.
- (I5) MANNHEIM, H. and WILKINS, L.T. (1955), Prediction Methods in Relation to Borstal Training, London, H.M.S.O.
- (I6) H.A. WEEKS - Youthful offenders at highfields (Univ. of Michigan) 1958

- (1) [Faint text]
- (2) [Faint text]
- (3) [Faint text]
- (4) [Faint text]
- (5) [Faint text]
- (6) [Faint text]
- (7) [Faint text]
- (8) [Faint text]
- (9) [Faint text]
- (10) [Faint text]
- (11) [Faint text]
- (12) [Faint text]
- (13) [Faint text]
- (14) [Faint text]
- (15) [Faint text]
- (16) [Faint text]
- (17) [Faint text]
- (18) [Faint text]
- (19) [Faint text]
- (20) [Faint text]

- (17) WILKINS, L.T. and MacNaughton-Smith, P. (1964), New Prediction and Classification Methods in Criminology. Journal of Research in crime and delinquency I (pp. 19-32).
- (18) MANHEIM et WILKINS (op. cit.)
- (19) RORHEBUCK - The Jack of all trades offenders (1962)
- (20) SPENCER - A typology of violent offenders (California Dept. of Correction - Research report n° 23 - 1966)
- (21) cf. supra op. cit. (4)
- (22) cf. supra op. cit. (4)
- (23) cf. supra op. cit. (4)
- (24) cf. supra op. cit. (4)
- (25) M. ARGYLE : A new approach to the classification of delinquents, with implications for treatment", dans Inquiries concerning types of treatment for types of offender, California Department of Corrections, Monograph n° 4, 1961
- (26) GRANT M..Q. - Classification of offenders as an aid tot efficient management an effective treatment, 1966 (ronéo) ;
 - The communitu treatment project after five years, 1967, State of California - Department of the Youth Authority.
 - Interpersonnal maturity level classification : juvenile diagnosis and treatment of low, middle and high maturity delinquents, 1966 edution
- (28) cf. supra op. cit. (4)
- (29) C.F. JESNESS : The fricot Ranch study, Research Report n° 47, California. Youth Authority - Sacramento. California 1965
- (30) cf. supra op. cit. (4)
- (31) cf. supra op. cit. (4)
- (32) WARREN (op. cit.)
- (33) HOOD et SPARKS - La délinquance (L'univers des connaissances Hachette, 1970, ch.6)
- (34) WILKINS (op. cit.)
- (35) WARREN (op. cit.)
- (36) SULLIVAN C. - GRANT M.Q. - GRANT J.D. - The development of interpersonnal maturity : application to delinquency - Psychiatri Jor. for the study of interpersonnal processes. Vol XX n° 4 Nov. 1957

...../...

100	...
101	...
102	...
103	...
104	...
105	...
106	...
107	...
108	...
109	...
110	...
111	...
112	...
113	...
114	...
115	...
116	...
117	...
118	...
119	...
120	...
121	...
122	...
123	...
124	...
125	...
126	...
127	...
128	...
129	...
130	...
131	...
132	...
133	...
134	...
135	...
136	...
137	...
138	...
139	...
140	...
141	...
142	...
143	...
144	...
145	...
146	...
147	...
148	...
149	...
150	...

- (37) DELAY et PICHOT - Abrégé de psychologie
- (38) HOCHMANN - Concept de sociopathie et raison nosographique (in Criminologie clinique - op. cit. p. 171)
- (39) DUYCKAERTS - La notion de normal en psychologie clinique (Ed. VRIN - PARIS, 1954)
- (40) DEBUYST - Comportement délinquant et clinique criminologique (in la Criminologie Clinique - Ed. Dessart, 1968)
- (41) PICHOT - Les névroses (Edité par les laboratoires HEPATROL, 1961)
- (42) DELMAS et BOLL - repris par GENIL-PERRIN - Maladies nerveuses et mentales - PARIS, 1931
- (43) CASSIERS - Le psychopathe délinquant (Ed. Dessart - 1968)
- (44) BARBE - Précis de psychiatrie - PARIS - Douin 1950
- (45) GENIL-PERRIN - Maladies nerveuses et mentales - PARIS, 1931
- (46) CASSIERS - Le point de vue clinique anglo-saxon in le psychopathe délinquant - op. cit. p.27 et suivantes
- (47) CRAFT M. - Psychopathic disorders (LONDRES, 1966)
- (48) KARPMAN B. - A Survey of contribution of american psycho analysis to criminology (1952)
- (49) HESNARD A. - La psychologie du crime - Payot - PARIS, 1963
- (50) TRILLAT - Les déséquilibrés - personnalités et constitutions psychopathiques - (Encyclopédie médico-chirurgicale - 1955 - Tome II - fascicule 373-10 A.10)
- (51) SZONDI - Trieb diagnostik - Huber - BERNE cité dans 9
- (52) CLECKLEY H. - Antisocial personalities in an introduction to clinical psychology - New York - Ronald Press - Compagny 1948 ch. 12 p. 249-264
- (53) HOCHMAN - Concept de sociopathie et raison nosographique (in Criminologie Clinique - op. cit.)

TABLE DES MATIERES

I - METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

- A - Population observée I
 - 1° Contexte juridique et données statistiques I
 - 2° Caractéristiques de l'échantillon 4
- B - Le problème de l'efficacité du traitement 5
 - 1° Les objectifs de la mesure pénale 5
 - 2° L'efficacité des mesures pénales 6
 - 3° Que faut-il entendre par traitement ? 7
 - 4° Principales voies empruntées par la recherche sur l'efficacité des traitements 9
- C - Hypothèses de travail et développement de la recherche. 12

II - EXECUTION DU PROGRAMME

- A - Organisation pratique de la recherche 18
- B - Perception de l'équipe de recherche par l'institution.. 20
- C - Le cadre de traitement 23

III - ANALYSE DES OBSERVATIONS

- A - Analyse statistique 32
 - 1° Caractéristiques délictuelles 33
 - 2° Caractéristiques demo-socio-économiques 34
- B - Essai de construction typologique 42
- C - Caractéristiques de personnalité des jeunes détenus observés 50

IV - ANNEXES

Modèle de dossier d'observation utilisé dans la recherche 56

- V - BIBLIOGRAPHIE 65